

# PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL DU PETR PAYS VALLÉE DU LOIR

## III. PROGRAMME D' ACTIONS POUR LE TERRITOIRE

Période 2020 à 2026

*Arrêt de projet – 23 janvier 2020*

**PETR Pays Vallée du Loir**

**Rue Anatole Carré – 72500 Vaas**



# PRÉAMBULE

La dynamique lancée au Pays Vallée du Loir depuis 2012, avec la mise en œuvre d'une politique énergie-climat nous a permis d'appréhender les sujets complexes du changement climatique, de la transition énergétique et du développement des énergies renouvelables.

L'élaboration de ce Plan Climat résulte d'une réflexion simple mais non moins importante : comment demain, notre Vallée du Loir sera capable de s'adapter, évoluer, vivre en lien avec le changement climatique ?

En tant qu'acteur public, nous avons compris l'enjeu d'anticiper et surtout d'agir face à ces multiples évolutions. Car derrière le changement climatique se jouent d'autres transitions qu'elles soient énergétiques, économiques, écologiques mais également sociales.

Notre parti pris a été de faire de ces transformations, une opportunité, un levier, une fenêtre pour regarder, concevoir autrement l'avenir de notre territoire.

Cette initiative a démarré dès 2014 avec la réalisation du diagnostic des émissions de gaz à effet de serre qui nous a permis d'identifier les grands enjeux de notre territoire et d'entamer une démarche volontaire d'élaboration de Plan Climat en 2015.

Notre ambition a toujours été d'élaborer un projet riche, à la fois fédérateur, mobilisateur et partagé. Pour cela, une grande consultation autour du Plan Climat a été menée. Cette dynamique participative a permis de mettre évidence toutes les initiatives locales existantes en ce domaine.

La diversité et le nombre des participants – plus d'une centaine, la richesse des contributions, l'implication de tous : collectivités – entreprises – associations — citoyens – chambres consulaires – partenaires techniques et financiers ont permis l'écriture d'une feuille de route co-construite et commune.

Le Plan Climat de la Vallée du Loir, ce sont 26 actions relatives aux grands enjeux du territoire de demain : la mobilisation citoyenne, l'exemplarité des collectivités, l'efficacité et l'autonomie énergétique – la mobilisation des écosystèmes dans leurs rôles de stockage carbone et de protection face aux impacts du changement climatique – l'agriculture et la sylviculture – l'économie locale – la mobilité durable.

Le Pays Vallée du Loir a souhaité renforcer son travail sur la mobilité, en menant parallèlement un Plan de Déplacements Durables, composé de 18 actions venant renforcer le Plan Climat sur le volet mobilité durable. Il est également l'une des composantes de notre projet de territoire à travers le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale).

Riche de ces cinq années de travail, le Plan Climat a vocation à être un outil d'aide pour l'ensemble des acteurs locaux. Libre à vous de vous en saisir, le faire vivre et engager des initiatives allant dans ce sens.

La condition sine qua none de sa bonne mise en œuvre est l'implication du plus grand nombre. Collectivités, citoyens, entreprises, associations, ... nous devons tous jouer un rôle dans cette transition !

Régis VALLIENNE,  
Président du Pays Vallée du Loir,



Jean-Paul BEAUDOUIN,  
Vice-Président du Pays Vallée du Loir,  
En charge de l'énergie-climat



N°	Thématique	Action	Climat	Air	Énergie	Adaptation
1	Gouvernance	Adopter une gouvernance efficace et partagée entre les collectivités pour animer et pérenniser le Plan Climat				
2	Participation	Favoriser l'information et la concertation continue via l'animation d'un club climat				
3	Gouvernance/Participation	Structurer des réseaux politiques et techniques extra territoriaux afin de favoriser les échanges d'expériences				
4	Gouvernance/Participation/Sensibilisation	Expérimenter des démarches de villages à énergie positive				
5	Sensibilisation	Sensibiliser les scolaires sur les questions de climat-air-énergie				
6	Habitat/Précarité énergétique	Valoriser les outils de lutte contre la précarité énergétique				
7	Habitat	Animer un Programme d'Intérêt Général autour de la rénovation énergétique				
8	Bâtiments publics	Améliorer la performance énergétique du patrimoine public et accompagner les collectivités du territoire avec le service commun de conseil en énergie partagé				
9	Habitat/Bâtiments publics/Stockage carbone	Encourager le choix de l'utilisation et de la mise en œuvre des matériaux biosourcés ou géosourcés en sensibilisant les acheteurs publics, les professionnels du bâtiment et les citoyens				
10	Gouvernance/EnRs/Réseaux	Élaborer et mettre en œuvre un schéma directeur de déploiement des énergies renouvelables et des réseaux de chaleur/froid				
11	EnRs	Développer un cadastre solaire à l'échelle du territoire afin d'optimiser l'utilisation du solaire photovoltaïque et thermique				
12	EnRs	Accompagner le développement de la méthanisation				
13	EnRs	Participer au déploiement de la filière bois énergie en déployant les réseaux de chaleur et chaudières collectives				
14	Gouvernance/Sylviculture/Stockage carbone	Mettre en place et animer une charte forestière territoriale				
15	Agriculture/Stockage carbone	Accompagner les démarches de plantation et de gestion de l'arbre agricole				
16	Urbanisme/Stockage carbone/Biodiversité	Préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers grâce à la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale				
17	Eau	Réduire et optimiser les usages urbains et agricoles de la ressource en eau				
18	Agriculture	Accompagner les acteurs agricoles dans la réduction de leurs factures énergétiques				
19	Agriculture/Stockage carbone	Travailler au développement d'une agriculture alternative favorisant la préservation des sols				
20	Agriculture/Alimentation	Soutenir l'agriculture locale raisonnée et/ou biologique par le biais de la restauration collective				
21	Agriculture/Sylviculture	Mettre en réseau les acteurs et expérimenter des pratiques agricoles et sylvicoles adaptées au changement climatique				
22	Activités économiques	Favoriser l'économie circulaire et principalement les démarches d'Écologie Industrielle et Territoriale				
23	Activités économiques	Développer le numérique pour accompagner les acteurs économiques et créer un réseau d'acteurs				
24	Activités économiques/Sensibilisation	Valoriser les acteurs économiques engagés dans la transition énergétique				
25	Déplacements	Porter et animer le Plan de Déplacements Durables				
26	Déplacements/EnRs	Développer les équipements nécessaires aux motorisations alternatives durables				

# SOMMAIRE

## **ORIENTATION 1 FAIRE VIVRE LE PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL**

OBJECTIF : ANIMER LA POLITIQUE ÉNERGIE-CLIMAT SUR LE TERRITOIRE

Action 1. Adopter une gouvernance efficace et partagée entre les collectivités pour animer et pérenniser le Plan Climat

Action 2. Favoriser l'information et la concertation continue via l'animation d'un club climat

Action 3. Structurer des réseaux politiques et techniques extra territoriaux afin de favoriser les échanges d'expériences

## **ORIENTATION 2 MOBILISER LES CITOYENS AUTOUR DES ENJEUX ÉNERGÉTIQUES ET CLIMATIQUES**

OBJECTIF : IMPLIQUER LES CITOYENS DANS LES PROJETS DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Action 4. Expérimenter des démarches de villages à énergie positive

Action 5. Sensibiliser les scolaires sur les questions de climat-air-énergie

## **ORIENTATION 3 PERMETTRE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DU PARC RÉSIDENTIEL ET TERTIAIRE**

OBJECTIF 1 : LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Action 6. Valoriser les outils de lutte contre la précarité énergétique

Action 7. Animer un Programme d'Intérêt Général autour de la rénovation énergétique

OBJECTIF 2 : ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES VERS L'EXEMPLARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Action 8. Améliorer la performance énergétique du patrimoine public et accompagner les collectivités du territoire avec le service commun de conseil en énergie partagé

OBJECTIF 3 : FAVORISER LA CONSTRUCTION DURABLE EN SOUTENANT LE DÉPLOIEMENT DES FILIERES DE RESSOURCES NATURELLES LOCALES

Action 9. Encourager le choix de l'utilisation et de la mise en œuvre des matériaux biosourcés ou géosourcés en sensibilisant les acheteurs publics, les professionnels du bâtiment et les citoyens

## **ORIENTATION 4 DÉVELOPPER LES POSSIBILITÉS D'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE**

OBJECTIF 1 : DÉPLOYER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS LE RESPECT DES PATRIMOINES NATURELS ET PAYSAGERS DU TERRITOIRE

Action 10. Élaborer et mettre en œuvre un schéma directeur de déploiement des énergies renouvelables et des réseaux de chaleur/froid

Action 11. Développer un cadastre solaire à l'échelle du territoire afin d'optimiser l'utilisation du solaire photovoltaïque et thermique

Action 12. Accompagner le développement de la méthanisation

OBJECTIF 2 : TRAVAILLER AU DÉPLOIEMENT DE LA CHALEUR RENOUVELABLE

Action 13. Participer au déploiement de la filière bois énergie en déployant les réseaux de chaleur et chaudières collectives

## **ORIENTATION 5. MOBILISER LES ÉCOSYSTEMES DANS LEURS CAPACITÉS DE STOCKAGE CARBONE ET/OU DE PROTECTION FACE AUX IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

OBJECTIF 1 : PROMOUVOIR UNE GESTION ACTIVE ET DURABLE DES FORÊTS ET DES HAIES BOCAGÈRES POUR PÉRENISER LA RESSOURCE ET AMPLIFIER LEURS RÔLES DE PUIT DE CARBONE

Action 14. Mettre en place et animer une charte forestière territoriale

Action 15. Accompagner les démarches de plantation et de gestion de l'arbre agricole

OBJECTIF 2 : GARANTIR LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS PAR LA LIMITATION DE L'ÉTALEMENT URBAIN

Action 16. Préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers grâce à la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale

OBJECTIF 3 : PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU

Action 17. Réduire et optimiser les usages urbains et agricoles de la ressource en eau

## **ORIENTATION 6 « REINVENTER » ET « RE-ENCHANTER » L'AGRICULTURE ET LA SYLVICULTURE LOCALES**

OBJECTIF 1 : RÉDUIRE LES DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES DES AGRICULTEURS

Action 18. Accompagner les acteurs agricoles dans la réduction de leurs factures énergétiques

OBJECTIF 2 : TRAVAILLER A LA TRANSFORMATION DES SYSTEMES AGRICOLES POUR RÉDUIRE LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE ET AMELIORER LE CAPTAGE DU CARBONE DANS LES SOLS

Action 19. Travailler au développement d'une agriculture alternative favorisant la préservation des sols

Action 20. Soutenir l'agriculture locale raisonnée et/ou biologique par le biais de la restauration collective

OBJECTIF 3 : ADAPTER LES ACTIVITÉS AGRICOLES ET SYLVICOLES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Action 21. Mettre en réseau les acteurs et expérimenter des pratiques agricoles et sylvicoles adaptées au changement climatique

## **ORIENTATION 7 PRIVILÉGIER UNE ÉCONOMIE D'IMPLICATION LOCALE**

OBJECTIF 1 : METTRE EN RÉSEAU LES ACTEURS ÉCONOMIQUES

Action 22. Favoriser l'économie circulaire et principalement les démarches d'Écologie Industrielle et Territoriale

Action 23. Développer le numérique pour accompagner les acteurs économiques et créer un réseau d'acteurs

OBJECTIF 2 : SENSIBILISER LES ACTEURS ÉCONOMIQUES AUTOUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Action 24. Valoriser les acteurs économiques engagés dans la transition énergétique

## **ORIENTATION 8 OPTIMISER LES DÉPLACEMENTS SUR LE TERRITOIRE**

OBJECTIF 1 : INFORMER, COMMUNIQUER, ANIMER LA MOBILITÉ DURABLE

Action 25. Porter et animer le Plan de Déplacements Durables

OBJECTIF 2 : PROMOUVOIR L'USAGE D'ÉNERGIES ALTERNATIVES DANS LA MOBILITÉ

Action 26. Développer les équipements nécessaires aux motorisations alternatives durables

## ACTION N°1 : Adopter une gouvernance efficace et partagée entre les collectivités pour animer et pérenniser le Plan Climat

### ORIENTATION

### FAIRE VIVRE LE PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL

### OBJECTIF ET ENJEUX

#### **Animer la politique énergie climat sur le territoire**

Dans le cadre de l'élaboration du PCAET, le PETR Pays Vallée du Loir a mobilisé l'ensemble des acteurs institutionnels, acteurs privés et citoyens pour co-construire le projet. Il paraît clair que la mobilisation de tous est indispensable pour atteindre les objectifs de transition écologique et énergétique.

Conscient des enjeux, le Pays souhaite impliquer les collectivités du territoire dans la conduite de ce projet afin de partager l'avancée et le suivi du programme d'actions et la mise en œuvre de certaines d'entre elles.

### DETAIL DE L'ACTION

- Identifier et mobiliser un élu par commune en charge des questions environnementales comme « référent local » pour diffuser l'information et sensibiliser les citoyens
- Animer la commission énergie climat, composée d'élus des EPCI du territoire et de représentants du conseil de développement
- Animer le comité technique, composé de techniciens des EPCI en charge des questions énergétiques, d'aménagement du territoire et d'urbanisme
- Assurer la cohérence entre le Plan Climat et les projets de territoire, documents d'urbanisme (SCoT, PLUi)
- Réaliser une fois par an des réunions d'information auprès des élus et des agents techniques sur chaque EPCI pour communiquer sur l'avancée et les impacts du PCAET

### QUELQUES AVANCÉES

- Depuis septembre 2017 les 3 EPCI du territoire ont confié la compétence « élaboration et animation » du PCAET au PETR Pays Vallée du Loir qui est devenu officiellement le pilote des stratégies énergétiques et climatiques du territoire.
- Afin de travailler en étroite collaboration avec les EPCI, une commission composée de plusieurs élus et de membres du conseil de développement territorial, animée est fréquemment réunie pour étudier les opportunités d'actions et les avancées sur la thématique énergie climat. De même un groupe de travail composé de techniciens référents pour chaque EPCI est sollicité dans la mise en œuvre des actions du PCAET.

## PILOTAGE

PETR Pays Vallée du Loir (pilote et animateur de la transition énergétique)  
EPCI (transfert de compétence élaboration et animation du PCAET au PETR Pays Vallée du Loir)

## PARTENAIRES

**Relais locaux** : Communes

## OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Une gouvernance efficace et partagée permettra la montée en compétence de chacune des collectivités autour de la transition énergétique et la mise en œuvre des différentes actions du PCAET

Coordination des actions du PCAET

Suivi de l'intégralité des indicateurs du PCAET

## INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de communes disposant d'un élu référent

Nombre d'EPCI disposant d'un technicien référent

Nombre de réunions d'information réalisées auprès des élus et agents technique sur chaque EPCI (par thématique)

## BUDGET PRÉVISIONNEL

Investissement  Fonctionnement (animation de la mission énergie climat)

Subventions (LEADER)

Coût de l'action :  < à 10 k€  10 k€ à 50 k€  50 k€ à 200 k€  200 k€ à 500 k€

## CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2020

2021

2022

2023

2024

2025

- Animer la commission énergie climat et le comité technique tout au long de la démarche  
- Mise en place de réunions d'information sur chaque EPCI chaque année tout au long de la démarche

Identifier et mobiliser un élu par commune



## ACTION N°2 : Favoriser l'information et la concertation continue via l'animation d'un club climat

### ORIENTATION

#### FAIRE VIVRE LE PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL

### OBJECTIF ET ENJEUX

#### **Animer la politique énergie climat sur le territoire**

L'idée de la création d'un club climat résulte d'une réelle volonté d'associer de manière constante les acteurs du territoire (organisme publics et parapublics, associations, citoyens, entreprises ...) dans une même dynamique au travers d'une charte d'engagements communs. Cette instance aura pour but de réunir les ambassadeurs du territoire de la transition écologique et énergétique afin de favoriser la réflexion stratégique, échanger les bonnes pratiques, permettre de partager des retours d'expériences et mettre en place des actions partagées.

### DETAIL DE L'ACTION

- Réunir le plus grand nombre de collectivités du territoire au sein du club climat et définir au moins un référent élu communal par commune signataire
- Permettre la diffusion de la charte du club climat à tous les acteurs en grande partie via les référents élus communaux signataires et les partenaires relais
- Créer un réseau d'acteurs socio-économique sur le territoire
- Animer le club climat en réalisant a minima 3 fois par an des rencontres club climat
- Organiser ou participer à des formations, des événements ou des voyages d'étude touchant aux thématiques de transition écologique et énergétique
- Soutenir et promouvoir les actions de réduction des consommations d'énergie, des émissions de GES et de polluants atmosphériques, de développement des énergies renouvelables, de séquestration carbone et/ou de protection de la biodiversité des signataires
- Partager les actions et expérimentations, voire mutualiser certaines expérimentations ou actions avec tout ou partie des membres du club climat

### QUELQUES AVANCÉES

- Depuis mars 2019 la commission énergie climat a officiellement validé la charte du club climat de la Vallée du Loir
- Depuis sa validation, 10 communes et 3 entreprises ont adhéré à la charte d'engagements
- Une première rencontre des participants a eu lieu lors du forum de la rénovation énergétique organisé par le Pays en avril 2019

## PILOTAGE

PETR Pays Vallée du Loir (pilote et animateur de la transition énergétique)

## PARTENAIRES

**Adhérents** : EPCI et communes - Organismes publics et parapublics - Associations d'entreprises et entreprises - Associations citoyennes et citoyens (relais locaux, adhérents)

**Relais locaux et co-organisateur des rencontres** : CCI – CMA – CAPEB – FFB – EIE – CPIE – ADEME

## OBJECTIFS STRATÉGIQUES

L'objectif de cette démarche est double : mettre en avant/soutenir les acteurs qui agissent au quotidien afin de démontrer que des actions concrètes sont possibles et créer un espace d'échanges d'expériences entre les acteurs signataires afin d'essaimer les bonnes pratiques et développer des projets innovants

## INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de signataires de la charte club climat (par catégorie)

Nombre de rencontres club climat réalisés (par thématiques)

Nombres de projets initiés ou soutenus via le club climat (par type)

Investissement  Fonctionnement (animation de la mission énergie climat, animation du club climat, prestations de services, supports de communication, frais de transports)

Subventions (LEADER)

Coût de l'action :  < à 10 k€  10 k€ à 50 k€  50 k€ à 200 k€  200 k€ à 500 k€  
 > 500 k€

## IMPACT BUDGÉTAIRE

## CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2020

2021

2022

2023

2024

2025

*Communiquer sur le club climat auprès des communes, des partenaires et des publics cibles*

- Animer le club climat et proposer des rencontres thématiques
- Organiser ou participer à des formations, des événements ou des voyages d'étude



## ACTION N°3 : Structurer des réseaux politiques et techniques extra territoriaux afin de favoriser les échanges d'expériences

### ORIENTATION

### FAIRE VIVRE LE PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL

### OBJECTIF ET ENJEUX

#### **Animer la politique énergie climat sur le territoire**

Les réseaux extra territoriaux permettent de favoriser les échanges entre les collectivités et les partenaires socio-économiques à diverses échelles : départementales, régionales, nationales et internationales et d'identifier de potentielles synergies à développer en coopération. De nombreux réseaux rassemblant les techniciens travaillant sur les thématiques énergétiques et climatiques existent sur le territoire de la Région des Pays de la Loire. Le Pays est membre des réseaux TEC et CEP de l'ADEME, du réseau national AMORCE et ANPP qui permettent aux techniciens de partager leurs expériences et d'échanger sur leurs missions respectives.

A delà de ces réseaux techniques, il semble opportun de structurer un réseau d'élu(e)s à l'échelle départementale animé par les techniciens en charge des PCAET afin de renforcer la coopération entre les territoires.

- Initier des chantiers participatifs (par exemple, réponses collectives à des appels à projets) et des groupes de travail thématiques au sein du réseau
- Mettre en place un système d'échange entre territoires (accompagnements croisés des territoires, mutualisations, mise à disposition éventuelle des chargés de mission)
- Mettre en place un outil d'échanges et de partage d'informations et de documents
- Analyser les échecs et les réussites des opérations menées par les membres du réseau compilation des réalisations
- Réaliser et partager des synthèses de faits marquants recueillis à l'occasion d'évènements énergie climat départementaux et régionaux (ou nationaux, le cas échéant)

### DETAIL DE L'ACTION

### QUELQUES AVANCÉES

- *En 2018, le Pays Vallée du Loir, le Pays Vallée de la Sarthe et le Pays du Mans ont structuré un réseau d'échange inter PCAET sarthois. Celui-ci avait pour but initial une collaboration technique sur l'élaboration des PCAET. Il a ensuite été élargi aux territoires mayennais et à l'agglomération de Saumur.*

PILOTAGE

PETR Pays Vallée du Loir (pilote et animateur de la transition énergétique)

PARTENAIRES

**Créateurs et membres des réseaux** : Pays extra territoriaux – EPCI territoriales et extra territoriales – Départements – Régions – ADEME – DDT – DREAL

OBJECTIFS  
STRATÉGIQUES

Amélioration de la qualité de mise en œuvre de la démarche Plan climat

Partager une vision ambitieuse de la transition énergétique et climatique pour renforcer la solidarité et la coopération entre les territoires

Jouer la carte du collectif et de la créativité pour relever les défis de la transition écologique et énergétique

S'ouvrir à d'autres compétences, d'autres milieux professionnels et d'autres regards

INDICATEURS DE  
SUIVI

Nombre de participations aux réunions de réseaux (par thématique)

Nombre de chantiers participatifs initiés (par type)

Investissement  Fonctionnement (animation de la mission énergie climat)

Subventions (LEADER)

Coût de l'action :  < à 10 k€  10 k€ à 50 k€  50 k€ à 200 k€  200 k€ à 500 k€

> 500 k€

CALENDRIER  
PRÉVISIONNEL

2020

2021

2022

2023

2024

2025

*Mettre en place un outil d'échanges et de partage d'information*

*Mettre en place un système d'échange entre territoires*

*Initier des chantiers participatifs*

## ACTION N°4 : Expérimenter des démarches de villages à énergie positive

### ORIENTATION

### MOBILISER LES CITOYENS AUTOUR DES ENJEUX ÉNERGÉTIQUES ET CLIMATIQUES

### OBJECTIF ET ENJEUX

#### *Impliquer le citoyen dans les projets de transition écologique*

En France, de nombreuses dynamiques émergent autour des territoires à énergie positive (TEPOS). Les territoires à énergie positive sont des territoires dont les besoins énergétiques ont été réduits au maximum et sont couverts par les énergies renouvelables produites localement. Les gisements d'économies d'énergie de l'ensemble des acteurs sont mobilisés, le développement d'une économie locale est ainsi associé et les ressources énergétiques locales sont valorisées par ces démarches innovantes. Considéré au début comme projet « utopique », les TEPOS deviennent une réalité territoriale, particulièrement pertinents pour les territoires à dominance rurale – territoires particulièrement vulnérables à la volatilité du prix des énergies.

Les démarches TEPOS constituent un projet global de territoire impliquant un ensemble d'acteurs autour d'un objectif commun. C'est dans ce cadre que le Pays Vallée du Loir souhaite impulser une dynamique locale sur le sujet, par le biais de « Villages à énergie positive » et a considéré cette action comme « accélératrice de la transition énergétique ». Il s'agit, à travers ce projet, de démontrer la faisabilité de la démarche auprès des acteurs locaux et de créer une dynamique territoriale afin d'entraîner, à terme, une grande partie du territoire dans les objectifs TEPOS.

### DETAIL DE L'ACTION

- Rédiger un appel à manifestation d'intérêts à destination des communes du territoire dont les candidatures devront contenir un argumentaire identifiant la volonté des citoyens à s'engager sur le sujet de la transition énergétique
- Sélectionner et soutenir un village pilote
- Accompagner techniquement l'ensemble des territoires engagés
- Définir avec les communes les thématiques prioritaires à traiter : consommations énergétiques, énergies renouvelables, alimentation, mobilité, etc.
- Associer de nombreux acteurs dans la constitution de ces projets : associations locales, acteurs socio-économiques, citoyens, universitaires etc.
- Réaliser des bilans réguliers afin d'évaluer l'impact des différentes actions menées
- Valoriser les communes engagées en communiquant sur les résultats obtenus afin d'encourager d'autres acteurs à se lancer dans de tels projets

### QUELQUES AVANCÉES

- En mars 2019, la commune de Lavernat a souhaité s'engager dans la démarche de village à énergie positive, une démarche volontariste qui s'inscrit dans une vision de long terme. Elle est donc devenue la commune pilote, lieu d'expérimentation sur le territoire de la Vallée du Loir.
- Accompagnée par le CEP, la commune a déjà engagé une complète rénovation de son éclairage public avec extinction du parc en été pour diminuer ses consommations.
- Accompagnée par le Pays et le CPIE, elle a pour ambition de fédérer tous les acteurs de la commune autour de cette démarche afin d'améliorer le vivre ensemble. Le journal des événements est à retrouver ici : <http://www.lavernat.mairie72.fr/demarche-de-village-a-energie-positive---journal-des-evenements->

## PILOTAGE

PETR Pays Vallée du Loir (pilote et animateur de la transition énergétique, en charge du lancement du projet, de la mise en réseau des partenaires et de l'animation locale)

**Mise en œuvre des actions et animation locale** : communes et EPCI engagées

## PARTENAIRES

**Animation locale** : CPIE – EIE

**Animation régionale et nationale** : ADEME – CLER

**Relais locaux** : Associations locales – Chambres consulaires – Missions économiques (EPCI)

**Valorisation des expérimentations** : Universités

## OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Sensibiliser les politiques, les acteurs socio-économiques et les citoyens aux impacts de la consommation d'énergie et d'eau sur l'environnement et aux liens entre la qualité de l'air du bâti et la santé

Renforcer la solidarité et la coopération entre les habitants

Améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine public, de l'habitat

Réduire les émissions de GES (une démarche de village à énergie positive touchant 500 habitants permettra de réduire les émissions de 6 200 tonnes éq. CO2)

Développer les moyens de production d'énergies renouvelables

## INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de territoires engagés dans la démarche

Nombre de citoyens engagés dans la démarche

Nombre d'événements, ateliers réalisés (thématique/fréquentation)

Evolution des consommations énergétiques et de la production énergétique locale

## IMPACT BUDGÉTAIRE

Investissement  Fonctionnement (animation de la mission énergie climat et prestations de service)

Subventions (LEADER)

Coût de l'action :  < à 10 k€  10 k€ à 50 k€  50 k€ à 200 k€  200 k€ à 500 k€

> 500 k€

## CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2020

2021

2022

2023

2024

2025

Sélectionner  
et soutenir un  
village pilote

Accompagner techniquement l'ensemble des territoires engagés

## ACTION N°5 : Sensibiliser les scolaires sur les questions de climat-air-énergie

### ORIENTATION

### OBJECTIF ET ENJEUX

#### MOBILISER LES CITOYENS AUTOUR DES ENJEUX ÉNERGÉTIQUES ET CLIMATIQUES

##### *Impliquer le citoyen dans les projets de transition écologique*

La sensibilisation du public aux enjeux énergétiques et climatiques est un pilier indispensable dans le cadre d'un projet de transition écologique sur un territoire et ce, quel que soit le sujet traité (économies d'énergies, déplacements, déchets, gaspillage alimentaire, etc.). En effet, l'implication de chacun est nécessaire pour que le projet soit une réussite. La sensibilisation vise une prise de conscience et l'adaptation des petits gestes quotidiens de chacun.

Par le biais des compétences des communes, le Pays Vallée du Loir souhaite mobiliser le public scolaire à ces enjeux. Futurs acteurs du territoire, la mobilisation des jeunes permet de fournir une culture autour des enjeux de demain et de diffuser le message au sein des ménages du territoire. Reproduits à leur domicile, et dans leur vie de tous les jours, ces petits gestes du quotidien peuvent avoir une grande influence sur les consommations d'énergie et d'eau et les émissions de gaz à effet de serre.

### DETAIL DE L'ACTION

- Identifier avec l'ensemble des partenaires les actions de sensibilisation et de mobilisation les plus pertinentes à mettre en œuvre
- Proposer un cycle d'ateliers pour les scolaires du primaire autour des thématiques climat-air-énergie en lien avec le service éducatif du PAH et le service commun de CEP (relevés de températures, suivi de capteur mesurant la qualité de l'air, visite du système de chauffage de l'école, utilisation de maquettes bioclimatiques, visite à la caméra thermique mais aussi ateliers d'arts plastiques etc.)
- Mettre en place un défi école à énergie positive dans les établissements volontaires
- Créer un outil de suivi pour piloter et évaluer l'impact de chacune des actions (gains GES, gains économiques, nombre d'enfants mobilisés, etc.) pour chaque école engagée
- Intégrer la notion de qualité de l'air intérieur dans les écoles en faisant le lien avec les obligations règlementaires de surveillance
- Éditer et distribuer un livret pédagogique à destination du jeune public permettant de faire connaître le territoire et sa biodiversité et les impacts du climat sur ces milieux

### QUELQUES AVANCÉES

- Depuis 2012 une matérialithèque « isolants » ainsi qu'une maquette pédagogique de maison bioclimatique est mise à disposition de l'ensemble des professeurs de technologie afin de sensibiliser sur la conception bioclimatique. Sa création a été réalisée par des élèves et elle a été récompensée par le 2ème Grand Prix du Développement Durable du Conseil Général de la Sarthe.

- De nombreux ateliers ont été réalisés par le service éducatif du PAH et la mission énergie-climat sur la construction patrimoniale, les matériaux locaux, l'éco-construction, la maîtrise de l'énergie du bilan carbone du territoire. Des supports pédagogiques ont également été créés.

- Un accompagnement particulier a été mis en place avec le Collège du Lude sur l'année scolaire 2015-2016, dans le cadre d'un module E3D « Stop ça chauffe au collège ». Des ateliers ont été animés par l'EIE sur les thématiques de la sobriété énergétique, de la consommation d'eau et de l'isolation.

## PILOTAGE

PETR Pays Vallée du Loir (pilote et animateur de la transition énergétique, CEP, créateurs des outils pédagogiques)

PAH du PETR Pays Vallée du Loir (service pédagogique et médiateur culturel, créateur des outils pédagogiques)

## PARTENAIRES

**Mise en œuvre des actions** : Communes – Agents municipaux – Écoles – Enseignants – Éducation Nationale

**Animation locale** : CPIE – Espace Info Énergie – Associations locales

**Animation régionale** : ADEME – ARS

**Relais locaux** : Parents d'élèves – Département

## OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Sensibiliser le jeune public et leurs parents aux impacts de la consommation d'énergie et d'eau sur l'environnement et aux liens entre la qualité de l'air du bâti et la santé

Améliorer l'efficacité énergétique et la qualité de l'air des écoles

Sensibiliser le personnel municipal aux économies d'énergies et à l'amélioration de la qualité de l'air des bâtiments publics

Former les enseignants à aborder ces questions lors d'ateliers dédiés

## INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'établissements scolaires engagés

Nombre d'élèves sensibilisés

Nombre d'actions mises en œuvre auprès des scolaires

Evolution des consommations énergétiques et de la qualité de l'air intérieur des établissements scolaires engagés

## IMPACT BUDGÉTAIRE

Investissement  Fonctionnement (animation de la mission énergie climat, du service PAH, du service commun de CEP, prestations de services, matériel)

Subventions (LEADER, ARS/Région via PRSE, CLEA)

Coût de l'action :  < à 10 k€  10 k€ à 50 k€  50 k€ à 200 k€  200 k€ à 500 k€

> 500 k€

## CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2020

2021

2022

2023

2024

2025

*Identifier avec l'ensemble des partenaires les actions de sensibilisation et de mobilisation à mettre en œuvre*

*Proposer un cycle d'ateliers pour les scolaires du primaire*

*Éditer et distribuer un livret pédagogique à destination du jeune public*

*Créer un outil de suivi pour évaluer l'impact des actions*



## ACTION N°6 : Valoriser les outils de lutte contre la précarité énergétique

### ORIENTATION

### PERMETTRE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DU PARC RÉSIDENTIEL ET TERTIAIRE

#### *Lutter contre la précarité énergétique*

Le parc de logements du territoire est composé pour une grande part de maisons individuelles de conception et construction ancienne, donc la qualité thermique reste largement à améliorer. Les coûts énergétiques supportés par les foyers sont en augmentation constante, et représentent une part croissante du budget des ménages. Cette situation peut mener à des difficultés sociales (précarité énergétique).

La lutte contre la précarité énergétique constitue une orientation importante au sein d'une démarche de transition énergétique. Aujourd'hui, le constat est le suivant : en France, près de 15% des ménages sont en situation de précarité énergétique – c'est-à-dire qu'ils ne sont plus en capacité de payer leur facture énergétique ou de se chauffer. A terme, la précarité énergétique peut accentuer l'exclusion sociale de ces ménages. Face à ces constats, le territoire souhaite identifier les ménages en situation de précarité énergétique et les orienter vers des dispositifs de soutien et d'accompagnement.

- Identifier et se rapprocher des différents acteurs privés et publics disposant d'informations autour de la précarité énergétique
- Collecter les différentes informations et réaliser une cartographie territoriale (incluant les modes de chauffage – i.e. chauffage au fuel)
- Sensibiliser/communiquer auprès des acteurs sociaux du territoire
- Créer un comité de pilotage dédié à la précarité énergétique
- Étudier l'opportunité de créer une plateforme de lutte contre la précarité énergétique
- Mettre en place des actions d'information et de communication auprès des ménages en situation de précarité
- Suivre et évaluer périodiquement le nombre de ménages en situation de précarité sur le territoire

### DETAIL DE L'ACTION

#### QUELQUES AVANCÉES

- Depuis avril 2019, dans le cadre du PIG rénovation énergétique, la Poste a lancé le programme DEPAR afin de proposer une action de repérage des ménages en situation de précarité énergétique. Le but étant de les sensibiliser aux usages économes en énergie et de leur proposer de diagnostiquer leur logement pour les orienter vers des dispositifs d'accompagnement à la rénovation. A l'issue des 6 premiers mois du programme DEPAR, 3 000 courriers ont été envoyés et 75 diagnostics ont été effectués.

- En novembre 2017, le Pays et ENEDIS ont signé une convention de partenariat permettant la mise à disposition d'outils de prévention à destination des clients en difficultés afin d'identifier les zones prioritaires pour aider financièrement les ménages dans leurs travaux de rénovation énergétique.

## PILOTAGE

PETR Pays Vallée du Loir (pilote et animateur de la transition énergétique)

**Mise en œuvre des actions** : EPCI – Communes – CCAS/CIAS – Travailleurs sociaux

## PARTENAIRES

Espace Info Énergie – Action Logement – ANAH – CAF – Bailleurs sociaux - Gestionnaires de réseaux (ENEDIS, GRDF) - Fournisseurs d'énergie – ADEME – Département – Fondation Abbé Pierre – Réseau RAPPEL – ARS et Conseillers médicaux en Environnement Intérieur (CMEI)

## OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Cette action vise à identifier les différents ménages en situation de précarité et de pouvoir les orienter vers des dispositifs d'accompagnement. Toutefois, à terme, il est envisagé une réduction de leur facture énergétique et donc des émissions de GES et des polluants atmosphériques associés.

## INDICATEURS DE SUIVI

Évolution du taux de ménages en situation de précarité énergétique

Nombre d'actions mises en place à destination des ménages en situation de précarité énergétique

## IMPACT BUDGÉTAIRE

Investissement  Fonctionnement (animation de la mission énergie climat)  
 Subventions (LEADER)

Coût de l'action :  < à 10 k€  10 k€ à 50 k€  50 k€ à 200 k€  200 k€ à 500 k€  
 > 500 k€

## CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2020

2021

2022

2023

2024

2025

Réalisation et mise à jour de la cartographie territoriale

Création du comité de pilotage dédié à la précarité énergétique

## ACTION N°7 : Animer un Programme d'Intérêt Général autour de la rénovation énergétique

### ORIENTATION

### OBJECTIF ET ENJEUX

#### PERMETTRE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DU PARC RÉSIDENTIEL ET TERTIAIRE

##### *Lutter contre la précarité énergétique*

Le parc résidentiel du territoire du Pays Vallée du Loir est particulièrement énergivore. Ce fait s'explique par une construction du bâti relativement ancienne et présentant de faibles performances énergétiques. En parallèle, la dépendance des résidences aux énergies fossiles reste importante. Ces deux faits conjugués fragilisent les ménages modestes à très modeste (en situation de précarité énergétique) et accentuent les émissions de GES du territoire.

Face à ces constats, le Pays Vallée du Loir souhaite mettre en place une action ambitieuse et efficace autour de la performance énergétique du parc résidentiel, par le biais d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) autour de la rénovation énergétique. Ce programme est une offre de service partenarial permettant de mobiliser ingénierie et aides financières conclue entre, l'ANAH, le Département et la collectivité autour d'objectifs communs et partagés. Les objectifs sont d'inciter les propriétaires de bâtiments, publics ou privés, à réaliser des travaux destinés à l'amélioration énergétique (économies d'énergies, maîtrise des consommations) et de faire évoluer les comportements des propriétaires et des occupants.

Le choix a été fait de considérer cette action comme « accélératrice de la transition » car elle permettra de lutter efficacement contre la précarité énergétique, de déployer la rénovation énergétique sur le territoire et de favoriser la montée en compétences des professionnels locaux du bâti.

- Suivre et animer le programme, tout au long du projet, en mettant en place des outils de suivi et de pilotage afin de vérifier l'atteinte, ou non, des objectifs
- Mener des temps d'animation pour informer et sensibiliser les collectivités (élus, techniciens, agents d'accueil) et le public
- Mettre en réseau les acteurs (notamment les professionnels du bâtiment, de l'habitat et de la construction) sur le territoire afin de maximiser la réussite de l'opération
- Sensibiliser les ménages et les professionnels sur l'utilisation des matériaux biosourcés, la qualité de l'air intérieur et sur les principes de confort d'été dans les projets de rénovations

### DETAIL DE L'ACTION

#### QUELQUES AVANCÉES

- Depuis septembre 2018, le Pays Vallée du Loir, l'ANAH et le Département de la Sarthe ont conventionné pour la mise en place d'un PIG rénovation énergétique d'une durée de 3 ans.
- L'opérateur SOLIHA est chargé de renseigner et d'accompagner les ménages dans leurs choix de travaux de rénovation énergétique ainsi que dans le montage de leurs dossiers de demande de subventions. Après 1 an de programme, le bilan fait état de 600 contacts, 200 diagnostics réalisés et 80 dossiers déposés.
- De nombreux évènements ont permis de communiquer autour du PIG : réunions d'information auprès des secrétaires de mairie et auprès des professionnels du bâtiment et de la construction, forum de la rénovation énergétique et balades thermiques auprès du grand public.

## PILOTAGE

PETR Pays Vallée du Loir (pilote et animateur de la transition énergétique, maître d'ouvrage du PIG)

**Co-financeurs** : ANAH – Département

## PARTENAIRES

**Animation locale** : SOLIHA

**Relais locaux** : EPCI – Communes - Espace Info Énergie – Chambres consulaires (CCI, CMA) – Missions économiques – Associations locales – Artisans, Fédérations professionnelles du bâtiment : FFB, CAPEB – Professionnels de l'habitat : Notaires, Agents immobiliers – CAUE – Professionnels de la construction : Architectes, Assistants à Maîtrise d'Ouvrage, Maîtres d'œuvre, Bureaux d'études – Fabricants de matériaux biosourcés et géosourcés

## OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Mobiliser 10% des ménages dans des travaux de rénovation énergétique

Amélioration de la performance énergétique du parc résidentiel

Réduction des consommations énergétiques du parc résidentiel

Réduction des émissions de GES du parc résidentiel (mobiliser 10% des ménages dans des travaux de rénovation énergétique permettrait de réduire 5 000 tonnes éq. CO2)

Amélioration de la qualité de l'air intérieur du parc résidentiel (réduction des COV et des particules fines)

## INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de ménages ayant réalisé des travaux de rénovation énergétique

Nombre d'animations réalisées

Évolution des consommations énergétiques du parc résidentiel

Évolution des émissions de GES du parc résidentiel

Évolution de la qualité de l'air intérieur du parc résidentiel

## IMPACT BUDGÉTAIRE

Investissement  Fonctionnement (animation de la mission énergie climat, financement de l'opérateur de l'habitat dédié au PIG, prestations de services)

Subventions (ANAH, Département) et primes CEE récoltées par le Pays

Coût de l'action :  < à 10 k€  10 k€ à 50 k€  50 k€ à 200 k€

200 k€ à 500 k€  > 500 k€

## CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2020

2021

2022

2023

2024

2025

*Suivi-animation du PIG rénovation énergétique*

*Choix de l'opportunité d'une poursuite du PIG rénovation énergétique*

*Mise en réseau des acteurs du bâtiment, de l'habitat et de la construction autour du PIG et plus globalement de la rénovation énergétique*

## **ACTION N°8 : Améliorer la performance énergétique du patrimoine public et accompagner les collectivités territoriales avec le service commun de CEP**

### ORIENTATION

### **PERMETTRE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DU PARC RÉSIDENTIEL ET TERTIAIRE**

### OBJECTIF ET ENJEUX

#### ***Accompagner les collectivités vers l'exemplarité énergétique***

Les collectivités possèdent ou assurent la gestion d'un patrimoine bâti souvent important (bureaux, écoles, lieux d'accueil, salles etc.) et très souvent vieillissant. En effet, l'énergie représente 5 à 10% du budget de fonctionnement d'une commune. Il est donc de la responsabilité des collectivités d'être exemplaires en matière de développement durable, mais aussi en termes d'économies d'énergies, car le coût de fonctionnement de ces locaux est supporté par les habitants.

### DETAIL DE L'ACTION

- Proposer/Animer un service commun de conseil en énergie partagé (CEP) à l'échelle du territoire de la Vallée du Loir
- Ajuster le périmètre d'intervention du CEP à chaque fin de conventionnement
- Ajuster le nombre de conseillers du CEP en fonction des besoins du territoire
- Spécifiquement pour les collectivités adhérentes au CEP : réaliser un bilan énergétique des différentes structures, identifier et prioriser les actions à mettre en œuvre, suivre et évaluer les consommations énergétiques et le mix énergétique
- Accompagner toutes les collectivités du territoire dans leurs projets ayant un impact sur les consommations énergétiques avec un réel accompagnement technique pour les collectivités adhérentes au CEP
- Intégrer les principes de bio-climatisme et de confort d'été dans les projets de rénovation et de constructions neuves des collectivités. Évaluer la possibilité techniques et financière d'intégrer des énergies renouvelables aux projets.
- Proposer aux collectivités une ou plusieurs formations ou réunions d'informations techniques par an sur les sujets de performance énergétique, d'autonomie énergétique et de qualité de l'air
- Travailler sur la sensibilisation des usagers des bâtiments publics
- Proposer aux collectivités une ou plusieurs visites de sites exemplaires chaque année
- Informer les collectivités sur les aides financières disponibles et travailler à la valorisation des CEE sur l'ensemble du territoire

### QUELQUES AVANCÉES

- *Réalisation d'audits énergétiques pour les bâtiments et les parcs d'éclairage public.*
- *Mise en place d'un service commun de CEP en octobre 2017. Accompagnement de 18 communes et 2 EPCI sur un bilan du patrimoine et des consommations et/ou dans leurs projets de rénovation ou construction.*
- *Réalisations de nombreuses réunions d'informations (COPIL CEP, forum de la rénovation énergétique et des matériaux biosourcés, formation éclairage public etc.).*
- *Réalisation de visites de chantiers exemplaires (visites de chaufferies bois).*
- *Mise en place en 2017/2018 du programme de valorisation des CEE bonifiés TEPCV avec la récolte d'1 million d'euros de primes pour les communes et le Pays.*

PILOTAGE

PETR Pays Vallée du Loir (pilote et animateur de la transition énergétique, porteur du service commun de CEP)

**Co-financeurs** : ADEME

**Co-financeurs et bénéficiaires** : EPCI – Communes

PARTENAIRES

CAUE – Professionnels de la construction : Architectes, Assistants à Maîtrise d’Ouvrage, Maîtres d’œuvre, Bureaux d’études – Relais bois (CIVAM/AD CUMA) – ATLANBOIS – Gestionnaires de réseaux (ENEDIS, GRDF) – Fournisseurs d’énergie – DDT – DREAL – Département/ATESART – Région – Fabricants de matériaux biosourcés et géosourcés – CPIE

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Amélioration de la facture énergétique des communes accompagnées par le CEP  
Amélioration de la performance énergétique globale des bâtiments publics neufs ou anciens  
Augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique des collectivités  
Meilleure prise en compte des principes de bio-climatisme et de confort d’été dans les projets de rénovations et de constructions neuves des communes

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d’EPCI ou communes adhérents au CEP (équivalent nombre d’habitants)  
Nombre de bilans énergétiques réalisés pour les communes CEP  
Évolution des consommations énergétiques et du mix énergétique des communes adhérentes au CEP  
Nombre de projets accompagnés sur l’ensemble du territoire (par type)  
Nombre de formations ou de réunions d’information réalisées auprès des élus et des agents techniques (par thématique et fréquentation)  
Nombre de visites de sites exemplaires réalisées

IMPACT BUDGÉTAIRE

Investissement  Fonctionnement (animation de la mission énergie climat et des conseillers en énergie partagés)  
 Subventions (ADEME, LEADER) et primes CEE récoltées pour le Pays  
Coût de l’action :  < à 10 k€  10 k€ à 50 k€  50 k€ à 200 k€  
 200 k€ à 500 k€ \*  > 500 k€

*\* coût indicatif pouvant évoluer en fonction du nombre de CEP présents sur le territoire*

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2020

2021

2022

2023

2024

2025

*Proposer et animer un service commun de conseil en énergie partagé à l’échelle du Pays  
Accompagner les collectivités du territoire dans leurs projets de construction durable et/ou de rénovation énergétique*

## **ACTION N°9 : Encourager le choix de l'utilisation et de la mise en œuvre des matériaux biosourcés ou géosourcés en sensibilisant les acheteurs publics, les professionnels du bâtiment et les citoyens**

### ORIENTATION

### **PERMETTRE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DU PARC RÉSIDENTIEL ET TERTIAIRE**

### OBJECTIF ET ENJEUX

#### ***Favoriser la construction durable en soutenant le déploiement des filières de ressources naturelles locales***

Le parc bâti du territoire, qu'il soit résidentiel ou tertiaire, est en grande partie de conception et construction ancienne, avec de ce fait une qualité thermique restant largement à améliorer. Afin de réduire l'impact du bâtiment sur l'environnement, et dans un souci de durabilité, les techniques de construction et de rénovation évoluent. Pour que ces nouveaux impératifs puissent être pris en compte, tout en respectant le patrimoine architectural, il est essentiel que les artisans du territoire opèrent une montée en compétences dans le domaine de la construction durable. Pour cela, il est nécessaire de sensibiliser et d'informer les acheteurs publics, initiateurs de projets de rénovation et de construction ainsi que les professionnels du bâtiment, aux nouvelles techniques de construction durable afin que les collectivités soient proactives dans cette démarche d'éco-construction et que les artisans puissent être prêts à répondre à cette demande.

### DETAIL DE L'ACTION

- Participer à l'organisation de séminaires et de réunions d'informations sur les nouvelles techniques de construction, d'utilisation et de mise en œuvre des matériaux biosourcés et géosourcés auprès des professionnels mais également auprès des élus et techniciens des collectivités
- Participer à l'organisation de visites de constructions durables neuves ou rénovées ayant majoritairement eu recours aux matériaux biosourcés et géosourcés
- Travailler en collaboration avec la DREAL et les fédérations professionnelles (CAPEB, FFB) afin de proposer des formations qualifiantes aux artisans
- Sensibiliser le grand public à l'utilisation des matériaux biosourcés ou géosourcés notamment dans le cadre du PIG rénovation énergétique
- Sensibiliser les acheteurs publics aux avantages (confort estival, phonique, meilleure gestion de l'hygrométrie des murs etc.) et potentiels gains à long terme des constructions en matériaux biosourcés par rapport aux constructions conventionnelles
- Soumettre l'octroi de certaines aides financières au respect des critères de performance énergétique du bâti et d'utilisation d'au moins un type de matériau biosourcé ou géosourcé

### QUELQUES AVANCÉES

- *Organisation d'une réunion technique d'information sur la rénovation du bâti ancien et l'utilisation des matériaux biosourcés à destination des collectivités en 2019.*
- *Visite d'un atelier de production d'isolants en paille et du collège de Mamers réalisé en bois-paille en 2019.*
- *Intégration de plusieurs critères de performance énergétique du bâti et d'utilisation d'au moins un type de matériau biosourcé ou géosourcé dans l'octroi de subventions (CTR 2020, programme LEADER 2014-2020).*
- *Participation du CEP à la formation « Ambassadeur des matériaux biosourcés » réalisée par la DREAL et participation au réseau de la filière verte pour la construction durable.*

PILOTAGE

PETR Pays Vallée du Loir (pilote et animateur de la transition énergétique)

**Mise en œuvre des actions** : Fédérations professionnelles du bâtiment : CAPEB - FFB - CMA - DREAL

**Décisionnaires en maîtrise d'ouvrage** : EPCI – Communes

PARTENAIRES

Architectes, Assistants à Maîtrise d'Ouvrage, Maîtres d'œuvre, Bureaux d'études (accompagnement des maîtrises d'ouvrage)

Réseau de professionnels impliqués dans l'éco-construction (mise en œuvre des actions, relais locaux)

Atlanbois, Professionnels impliqués dans la valorisation des ressources naturelles locales, Fabricants de matériaux biosourcés et géosourcés (mise en œuvre des actions, relais locaux)

Espace Info Energie, Associations locales (mise en œuvre de l'action, relais locaux)

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de séminaires ou réunions d'informations réalisées (par thématique et fréquentation)

Nombre de visites de constructions durables réalisées (par type)

Nombre d'artisans/entreprises formées (par catégorie)

Nombre de professionnels sensibilisés (par catégorie)

Nombre d'EPCI ou de communes ayant intégré des matériaux biosourcés ou géosourcés dans un ou plusieurs travaux de rénovation ou de construction

Adaptation des professionnels du bâtiment aux nouveaux impératifs techniques et réglementaires de la construction

Montée en compétences des artisans locaux dans le domaine de l'éco-construction

Maintien des parts de marché des artisans locaux sur le territoire

Augmentation de la part des matériaux biosourcés ou géosourcés dans les projets de rénovations et de constructions neuves des collectivités

Amélioration de la qualité de l'air intérieur

Meilleure durabilité des bâtiments publics

Mobilisation de la ressource naturelle locale en préservant la biodiversité et les milieux naturels

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Investissement  Fonctionnement (animation de la mission énergie climat et du service CEP, prestations de service)

Subventions (LEADER)

Coût de l'action :  < à 10 k€  10 k€ à 50 k€  50 k€ à 200 k€

200 k€ à 500 k€  > 500 k€

IMPACT BUDGÉTAIRE

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2020

2021

2022

2023

2024

2025

Organisation de séminaires et réunions d'informations, visites de constructions durables

Initier un groupe de travail avec les pilotes

Proposer des formations aux artisans et aux collectivités du territoire



## ACTION N°10 : Élaborer un schéma directeur de déploiement des énergies renouvelables et des réseaux de chaleur/froid

### ORIENTATION

#### DÉVELOPPER LES POSSIBILITÉS D'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE

##### *Déployer les énergies renouvelables dans le respect des patrimoines naturels et paysagers du territoire*

### OBJECTIF ET ENJEUX

Afin de concrétiser les objectifs stratégiques de développement des énergies renouvelables retenus dans le PCAET, le territoire ambitionne de se lancer dans la co-construction d'un schéma directeur de déploiement des énergies renouvelables et des réseaux de chaleur. La réalisation d'un tel schéma passe par une modélisation technique permettant à la fois de cibler géographiquement les zones et les sites prioritaires au développement de projets mais également par une concertation ciblée afin d'associer et rassembler les décideurs, les futurs porteurs de projets et les investisseurs potentiels.

Il est également important pour les plus grosses collectivités du territoire d'étudier techniquement la faisabilité des réseaux de chaleur et de froid. En effet, les réseaux de chaleur sont dotés d'une efficacité énergétique très au contraire des petites chaufferies collectives et surtout individuelles. Ils permettent une maîtrise des rendements des installations de production et des émissions polluantes et un suivi/une réduction des émissions de CO<sub>2</sub> (meilleure combustion et énergies renouvelables) mais aussi offrent un service de livraison de chaleur compétitif et stable sur du long terme.

Ce double travail est volontaire et complémentaire à l'approche réglementaire que représente un Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET). A son issue, il s'agira de fournir un plan d'actions très opérationnel, chaque fiche correspondant à un projet à développer avec l'ensemble des pilotes et partenaires mobilisés et le plan de financement mobilisé.

Le schéma directeur cible prioritairement le développement de la méthanisation, du PV au sol, de l'éolien ainsi que le déploiement des réseaux de chaleur bois et géothermie.

### DETAIL DE L'ACTION

- Réaliser un schéma directeur des EnRs et une cartographie des zones et sites appropriés dans le respect des patrimoines naturels et paysagers, de la biodiversité et des continuités écologiques du territoire pour encadrer et prioriser le développement de projets, en privilégiant les sols artificialisés, dégradés ou pollués
- Réaliser un schéma directeur des réseaux de chaleur/froid dans les plus grosses collectivités du territoire
- Engager des études de faisabilité pour la réalisation de petits réseaux de chaleur alimentés par des énergies renouvelables locales : bois (en cohérence avec l'enjeu de qualité de l'air), géothermie, etc.
- Créer et animer pour chaque projet une instance rassemblant les décideurs publics, les services de l'état, les porteurs de projet, les développeurs et les investisseurs
- Étudier la faisabilité de création et de pilotage d'une SEM énergie

### QUELQUES AVANCÉES

- Dans le cadre de l'élaboration du PCAET, le territoire a fait réaliser une étude de potentiel complète des différentes énergies renouvelables et possède d'ores et déjà des éléments permettant la modélisation géographique du développement de certains projets par filière.

- Afin d'informer l'ensemble des acteurs du territoire des résultats de cette étude, un forum des énergies renouvelable est organisé en février 2020 et permettra de rassembler les décideurs, les futurs porteurs de projets et les investisseurs potentiels.

## PILOTAGE

PETR Pays Vallée du Loir (pilote et animateur de la transition énergétique, SIG)

EPCI

Communes

## PARTENAIRES

DDT – Région – Département – ATESART – DREAL – ADEME

Espace Info Energie – CPIE - Associations locales – AILE

Gestionnaires de réseaux (ENEDIS, GRDF) - Fournisseurs d'énergie

Atlanbois - Relais bois (CIVAM, AD CUMA) – Chambre d'Agriculture – CRPF – ONF

Agence de l'eau – CLE Sage Loir

Développeurs privés

## INDICATEURS DE SUIVI

Évolution du taux de production d'énergies renouvelables

Évolution du taux de chaleur renouvelable et d'électricité renouvelable

Nombre de sites de production, puissance et énergie annuellement produite

Nombre de projets en cours de développement

Évolution du nombre de réseaux de chaleur

## OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Faire émerger et accompagner des projets concrets de déploiement des énergies renouvelables

Faire émerger et accompagner des projets concrets de déploiement de réseaux de chaleur/froid

Mobiliser les énergies de récupération

Développer la recherche et l'innovation sur les techniques de stockage de l'énergie

Augmenter la part de production d'énergies d'origine renouvelable dans le mix énergétique

## IMPACT BUDGÉTAIRE

Investissement  Fonctionnement (animation de la mission énergie climat, prestations de service)

Subventions (ADEME, LEADER, FEDER)

Coût de l'action :  < à 10 k€  10 k€ à 50 k€  50 k€ à 200 k€

200 k€ à 500 k€  > 500 k€

## CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2020

2021

2022

2023

2024

2025

Élaboration du schéma directeur des EnRs

Déploiement du schéma directeur des EnRs

Élaboration du schéma directeur des réseaux de chaleur/froid

Études de faisabilité pour la réalisation de petits réseaux de chaleur

## **ACTION N°11 : Développer un cadastre solaire à l'échelle du territoire afin d'optimiser l'utilisation du solaire photovoltaïque et thermique**

### ORIENTATION

### DÉVELOPPER LES POSSIBILITÉS D'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE

### OBJECTIF ET ENJEUX

#### ***Déployer les énergies renouvelables dans le respect des patrimoines naturels et paysagers du territoire***

L'énergie solaire apparaît comme un des principaux leviers pour atteindre les objectifs locaux de production des énergies renouvelables. Cette filière possède des atouts importants par comparaison aux autres filières renouvelables : large disponibilité du foncier au sol et en toiture, rapidité de mise en œuvre, acceptabilité sociétale, modularité des installations, schémas économiques qui s'adaptent aux besoins etc.

Pour cela, il est nécessaire de disposer de moyens simples pour évaluer les ressources énergétiques locales. Le cadastre solaire est l'outil adéquat pour évaluer les potentiels et permettre un développement cohérent et coordonné de cette filière à l'échelle d'un bâtiment, d'un quartier ou d'une zone d'activité. Cette évaluation du gisement solaire est une approche stratégique pour les collectivités qui peuvent encourager les initiatives locales et les rendre possibles.

L'idée est que les ménages, les entreprises et les collectivités puissent facilement connaître le potentiel photovoltaïque de leurs toitures et s'engager dans la réalisation de projets. Le cadastre solaire est un outil de communication, de sensibilisation et de dialogue avec les administrés pour enclencher et renforcer les démarches de production d'électricité renouvelable sur le territoire

- Travailler au déploiement d'une plateforme solaire accessible en ligne gratuitement et permettant de calculer le potentiel solaire en tenant compte de la superficie, de l'inclinaison et du degré d'exposition de la toiture et de l'ombrage proche et lointain. Afin de sensibiliser les ménages et les entreprises, la mention des économies réalisables, le coût et le financement de l'installation des panneaux devront également être indiquées. Afin de faciliter l'intégration de l'énergie solaire dans un souci de respect de la qualité architecturale du territoire une sensibilisation toute particulière sera apportée par rapport à l'intégration paysagère des installations. Une transcription de ces recommandations pourra être intégrée aux PLUi. De plus, une limitation des installations solaires pourra être envisagée dans les aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine
- Développer les ombrières de parkings et les centrales solaires au sol dans le cadre du schéma directeur de déploiement des EnRs en évitant la consommation des terres agricoles et naturelles et en cohérence avec le SCoT et les PLUi. Privilégier les surfaces artificialisées, polluées ou dégradées, inutilisables à d'autres usages
- Prioriser le déploiement de panneaux solaires sur les toitures des bâtiments agricoles et dans les ZAC en évitant les constructions uniquement dans ce but
- Travailler sur les possibilités de stockage de l'énergie permettant de favoriser l'autoconsommation solaire

### DETAIL DE L'ACTION

PILOTAGE

PETR Pays Vallée du Loir (pilote et animateur de la transition énergétique, SIG)  
EPCI  
Communes

PARTENAIRES

Missions économiques (EPCI) – CCI – Chambre d'Agriculture - Espace Info Energie – Associations locales – ENEDIS – Fournisseurs d'énergie électrique – ABF – Développeurs privés

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'installations solaires, puissance et énergie annuellement produite  
Nombre d'installations en autoconsommation  
Évolution du taux de chaleur renouvelable et d'électricité renouvelable

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Accroître le nombre d'installation solaires dans le respect d'une bonne intégration architecturale et paysagère  
Consommer au plus près de la production  
Développer la recherche et l'innovation sur les techniques de stockage de l'énergie  
Augmenter la part de production d'énergies d'origine renouvelable dans le mix énergétique

IMPACT BUDGÉTAIRE

Investissement (acquisition de la donnée)  Fonctionnement (animation de la mission énergie climat, prestations de service)  
 Subventions (ADEME, LEADER, FEDER)  
Coût de l'action :  < à 10 k€  10 k€ à 50 k€  50 k€ à 200 k€  
 200 k€ à 500 k€  > 500 k€

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2020

2021

2022

2023

2024

2025

Élaboration du cadastre solaire

Mise en ligne de la plateforme

## ACTION N°12 : Accompagner le développement de la méthanisation

### ORIENTATION

#### DÉVELOPPER LES POSSIBILITÉS D'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE

#### *Déployer les énergies renouvelables dans le respect des patrimoines naturels et paysagers du territoire*

La méthanisation présente de nombreux intérêts au regard des enjeux énergie climat (impact favorable sur les émissions de GES, captage du méthane issu de la décomposition des matières organiques pour des usages énergétiques, réduction des engrais de synthèse par une meilleure maîtrise du cycle de l'azote dans la gestion des résidus organiques (stockage, efficacité de l'azote des digestats, techniques d'épandage, etc.). L'énergie renouvelable produite (biogaz) sera valorisée par injection de biométhane sur le réseau ou par transformation en électricité et en chaleur (cogénération).

Le territoire du Pays Vallée du Loir dispose d'un important gisement de biométhane agricole du fait des types d'élevages et de cultures existantes localement. Le développement de la méthanisation est aussi une opportunité pour un développement des réseaux de distribution de méthane sur le territoire. L'accompagnement de cette filière participera à une meilleure autonomie énergétique sur le territoire, et pourra contribuer à lever plusieurs questions d'intérêt d'actualité pour la méthanisation : l'acceptation sociale en lien avec la localisation des installations, leur intégration paysagère et la maîtrise des nuisances éventuelles, l'assurance d'installations non concurrentes vis-à-vis des gisements méthanogènes, des retours économiques et environnementaux pour l'agriculture et pour son territoire, le développement des réseaux de distribution de méthane.

- Soutenir les démarches d'émergence de projets grâce au plan de mobilisation piloté et animé par la Chambre d'Agriculture de la Sarthe en collaboration avec GRDF et GRTGaz et promouvoir la méthanisation auprès des exploitants agricoles en veillant à la disponibilité du gisement et à l'origine des déchets
- Accompagner techniquement la réalisation de projets d'unités de méthanisation territoriales (acteurs publics/privés)
- Exposer les solutions locales de financement des installations
- Favoriser le développement d'unités de méthanisation agricoles en petit collectif
- Veiller à une cohérence entre l'aménagement d'installation et le respect du patrimoine local, et en particulier les monuments classés
- Afin de préserver la qualité des eaux et des milieux naturels, il sera tenu compte de la présence de zones naturelles, milieux humides et cours d'eaux dans la détermination des zones d'épandage

### OBJECTIF ET ENJEUX

### DETAIL DE L'ACTION

#### QUELQUES AVANCÉES

- Dans le cadre du plan de mobilisation méthanisation piloté et animé par la Chambre d'Agriculture en collaboration avec GRDF et GRTGaz, deux réunions d'information ont été réalisées auprès des agriculteurs et des collectivités à La Flèche et Loir en Vallée.

- Un premier projet est d'ores et déjà identifié sur le territoire de la commune de Loir en Vallée.

PILOTAGE

PETR Pays Vallée du Loir (pilote et animateur de la transition énergétique)  
GRDF – GRTGaz – Chambre d’Agriculture

PARTENAIRES

Communes – EPCI  
ADEME – DDT – Département - AILE

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d’unités de méthanisation, puissance et énergie annuellement produite  
Nombre de tonnage de déchets méthanisés par type  
Évolution du taux de biogaz injecté dans le réseau  
Évolution du taux de chaleur renouvelable et d’électricité renouvelable  
Nombre d’exploitations agricoles impliquées

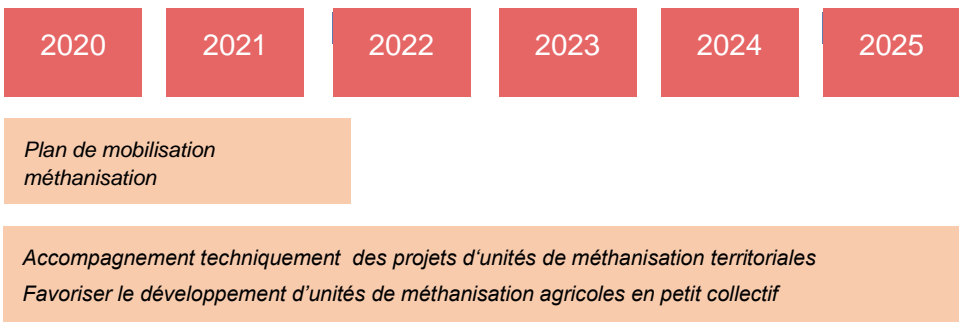
OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Valoriser les déchets agricoles et les déchets agroalimentaires des industries et des collectivités  
Réduire l’usage des engrais de synthèse  
Produire du biogaz  
Augmenter la part de production d’énergies d’origine renouvelable dans le mix énergétique

IMPACT BUDGÉTAIRE

Investissement (SEM énergie)  Fonctionnement (animation de la mission énergie climat, prestations de service)  
 Subventions (ADEME, LEADER, FEDER)  
Coût de l’action :  < à 10 k€  10 k€ à 50 k€  50 k€ à 200 k€  
 200 k€ à 500 k€  > 500 k€

CALENDRIER PRÉVISIONNEL



## ACTION N°13 : Participer au déploiement de la filière bois énergie en déployant les réseaux de chaleur et chaudières collectives

### ORIENTATION

### DÉVELOPPER LES POSSIBILITÉS D'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE

### OBJECTIF ET ENJEUX

#### *Travailler au déploiement de la chaleur renouvelable*

Le bois constitue une ressource importante sur le territoire du Pays Vallée du Loir. Très majoritairement utilisée pour le chauffage individuel dans le secteur résidentiel, elle est peu mobilisée pour alimenter les chaudières collectives et les réseaux de chaleur. En dehors des aspects environnementaux, favoriser l'usage du bois local permettra d'avoir des répercussions économiques positives sur le territoire, de fédérer différents acteurs autour d'un projet commun, de préserver la qualité paysagère, de renforcer le stockage du carbone grâce à l'accroissement des haies et adapter le territoire aux changements climatiques. Ainsi, il y a différents enjeux sous-jacents au développement d'une filière bois-énergie.

Au vu des potentiels locaux le Pays Vallée du Loir souhaite participer à la structuration et la pérennisation de cette filière en favorisant les débouchés et en déployant les réseaux de chaleur et les chaudières collectives bois.

### DETAIL DE L'ACTION

- Identifier les potentiels en matière de développement de réseaux de chaleurs urbains alimentés en bois-énergie
- Engager des études de faisabilité pour la réalisation de petits réseaux de chaleur alimentés par le bois énergie
- Étudier le remplacement de chaudières fioul par des chaudières à bois, performantes et limitant l'impact de la combustion sur la qualité de l'air, au sein du patrimoine public
- Sensibiliser les collectivités au fonctionnement des chaufferies bois grâce à des visites de sites
- Étudier la possibilité de mobiliser le bois local des forêts et des haies agricoles, notamment grâce à des marchés d'approvisionnement des chaufferies en bois local, afin d'accompagner la structuration d'une filière de production de combustible (développement d'une plateforme locale de séchage/stockage de bois déchiqueté). Cette action ne sera réalisable et efficiente que s'il existe des débouchés valorisant la ressource
- Assurer la durabilité de la ressource et des écosystèmes en adoptant une gestion adaptée aux milieux naturels et tenant compte des cycles biologiques pour les coupes et tailles

### QUELQUES AVANCÉES

- Depuis quelques années, de nombreuses actions de sensibilisation auprès des collectivités pour l'utilisation de bois locaux ont été menées. Pour cela, une coopération s'est engagée avec les relais bois énergie (ADEAS-CIVAM, UD CUMA et Atlanbois). Une convention a été signée pour la réalisation de notes d'opportunité pour des chaufferies et réseaux de chaleur bois énergie sur les collectivités du territoire.

- Une visite de chaufferie a été organisée sur la chaufferie de la piscine de Château du Loir ainsi que sur la chaufferie de de l'EHPAD Delante à Nogent le Bernard en 2018. Une visite de la plateforme de séchage/stockage de bois déchiqueté au Luart a également été réalisé en 2018.

- Des discussions ont été engagées quant à la réalisation de réunions d'information sur le bois d'œuvre local auprès des architectes et maîtres d'œuvre du territoire.

- Différentes dynamiques ont été impulsées au niveau du territoire concernant le bois-énergie et sa gestion.

## PILOTAGE

PETR Pays Vallée du Loir (pilote et animateur de la transition énergétique)  
EPCI – Communes

## PARTENAIRES

Département – ATEPART – ADEME (Contrat territorial EnRs thermiques)  
Relais bois (CIVAM, AD CUMA) – Atlanbois  
Chambre d'Agriculture – CRPF – ONF  
Professionnels du bois – Scieries – SARL Bois-énergie du Maine  
Espace Info Énergie  
Missions économiques (EPCI) – CCI

## INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de chaudières bois installées dans les bâtiments publics des collectivités, industries et entreprises, puissance et énergie annuellement produite  
Nombre de réseaux de chaleur bois  
Taux de bois valorisé issu d'une gestion durable  
Évolution du taux de chaleur renouvelable

## OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Utiliser le sous-produit du bois d'œuvre en priorité pour le bois forestier  
Mobiliser le bois agricole local  
Intégrer des systèmes de filtration sur les chaudières, même de petite capacité et imposer des valeurs limites de rejet en cohérence avec les MTD  
Veiller à la bonne efficacité de filtration des installations collectives afin de ne pas dégrader la qualité de l'air  
Augmenter la part de production d'énergies d'origine renouvelable dans le mix énergétique

## IMPACT BUDGÉTAIRE

Investissement  Fonctionnement (animation de la mission énergie climat, prestations de service)  
 Subventions (ADEME, LEADER, FEDER)

Coût de l'action :  < à 10 k€  10 k€ à 50 k€  50 k€ à 200 k€  
 200 k€ à 500 k€  > 500 k€

## CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2020

2021

2022

2023

2024

2025

Réalisation de visites de chaufferies bois

Identification des potentiels de développement de réseaux de chaleurs alimentés en bois-énergie  
Étudier le remplacement de chaudières fioul à bois au sein du patrimoine public



## ACTION N°14 : Mettre en place et animer une charte forestière territoriale

### ORIENTATION

#### MOBILISER LES ÉCOSYSTEMES DANS LEURS CAPACITÉS DE STOCKAGE CARBONE ET/OU DE PROTECTION FACE AUX IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

##### *Promouvoir une gestion active et durable des forêts et des haies bocagères pour pérenniser la ressource et amplifier leurs rôles de puit de carbone*

Le bois offre de multiples intérêts d'un point de vue énergétique et climatique : stockage de carbone, matériau de construction biosourcé (structure et isolation), énergie renouvelable pour les besoins de chauffage en usage individuel ou collectif.

La forêt est un des éléments identitaires du territoire. Le Pays Vallée du Loir vise une valorisation importante de la ressource forestière de son territoire. Les enjeux associés sont doubles : poursuivre et renforcer le travail de dynamisation de la gestion forestière et de la mobilisation des bois en prenant en compte la multifonctionnalité des forêts et soutenir la filière aval car elle présente un potentiel intéressant de développement économique pour l'ensemble du territoire. Les EPCI et communes ont également un rôle à jouer en lien avec la rénovation énergétique de leurs bâtiments, en favorisant l'utilisation de bois local issu des partenariats (notamment l'utilisation de matériaux biosourcés).

Du point de vue climatique, les forêts sont d'importants puits de carbone qu'il est nécessaire de préserver et de renforcer par une meilleure gestion du patrimoine forestier. L'adaptation des essences est également à anticiper.

Dans ce contexte le PETR Pays Vallée du Loir se situe à une échelle territoriale opportune pour élaborer, puis mettre en œuvre une Charte Forestière de Territoire.

- Réaliser un diagnostic territorial portant sur les 3 fonctions des espaces forestiers : économique, social et environnemental, permettant de faire un recensement exhaustif des acteurs de la filière amont jusqu'à l'aval, de capitaliser et analyser les données fournies par les partenaires
- Définir les enjeux et objectifs de la Charte sur la base du diagnostic de territoire
- Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel défini avec les partenaires de la démarche en cohérence avec les enjeux liés à la préservation de la biodiversité et des milieux naturels
- Inciter les collectivités locales à utiliser du bois pour les projets de construction, rénovation et/ou de mobiliers urbains

### OBJECTIF ET ENJEUX

### DETAIL DE L'ACTION

#### QUELQUES AVANCÉES

- Une convention a été signée en juillet 2015 entre le Pays Vallée du Loir, le Pays Vallée de la Sarthe et le CRPF pour accompagner, sur leurs territoires, les propriétaires de petites forêts (moins de 25ha) dans la mise en place de la gestion durable de leurs parcelles boisées.

- Cette action s'inscrit dans le prolongement de la charte « Ensemble, mobilisons la forêt pour l'avenir », engagement de tous les acteurs de la forêt et du bois des Pays de la Loire, réunis dans l'interprofession Atlanbois, en faveur du développement de la filière forêt-bois.

PILOTAGE

PETR Pays Vallée du Loir (pilote et animateur de la transition énergétique)  
EPCI

PARTENAIRES

Communes  
CRPF – ONF  
Gestionnaires publics – Propriétaires forestiers privés

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Mobiliser la ressource locale principalement dans la construction et la rénovation et subsidiairement en tant que ressource énergétique  
Parvenir à une meilleure gestion du patrimoine forestier  
Favoriser l'accroissement forestier  
Améliorer le stockage carbone  
Sensibiliser le public du rôle des espaces forestiers  
Prendre en compte les enjeux du changement climatique dans la gestion forestière  
Diminuer le risque d'inondation  
Préserver la biodiversité

INDICATEURS DE SUIVI

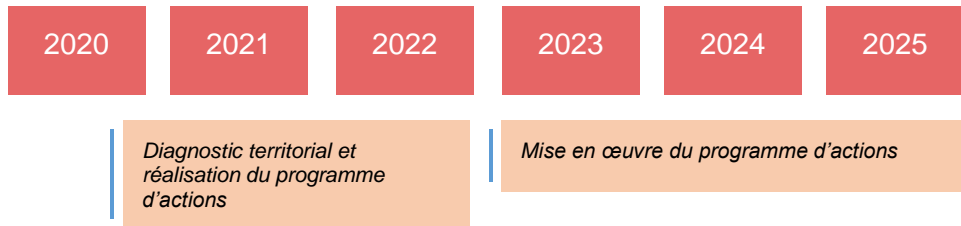
A définir dans la charte forestière

- Investissement  Fonctionnement (élaboration et animation de la charte forestière)
- Subventions (Région, FEDER)

IMPACT BUDGÉTAIRE

Coût de l'action :  < à 10 k€  10 k€ à 50 k€  50 k€ à 200 k€  
 200 k€ à 500 k€  > 500 k€

CALENDRIER PRÉVISIONNEL



## ACTION N°15 : Accompagner les démarches de plantation et de gestion de l'arbre agricole

### ORIENTATION

**MOBILISER LES ÉCOSYSTEMES DANS LEURS CAPACITÉS DE STOCKAGE CARBONE ET/OU DE PROTECTION FACE AUX IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

### OBJECTIF ET ENJEUX

***Promouvoir une gestion active et durable des forêts et des haies bocagères pour pérenniser la ressource et amplifier leurs rôles de puit de carbone***

Le bois offre de multiples intérêts d'un point de vue énergétique et climatique : stockage de carbone, matériau de construction biosourcé (structure et isolation), énergie renouvelable pour les besoins de chauffage en usage individuel ou collectif etc.

Les haies bocagères présentent un intérêt indéniable en termes de biodiversité et d'adaptation au changement climatique. Leur disparition ou leur mauvaise gestion participe à la raréfaction de la biodiversité présente dans ces espaces. Elle entraîne également des discontinuités dans les axes de déplacements des espèces. En recréant ou en réhabilitant ces espaces, la Trame verte et Bleue du territoire s'en trouvera améliorée et la biodiversité confortée. Ce réseau de haies participe à limiter les risques d'inondation et constitue par ailleurs un important puit de carbone qu'il est nécessaire de préserver et d'amplifier. A ce titre, il joue un rôle important dans la lutte contre le changement climatique.

L'entretien des haies bocagères est souvent chronophage et coûteux pour les agriculteurs. Or, une valorisation d'une partie de ces haies permettrait de renforcer l'autonomie des exploitations : valorisation en paillage, limitation du brûlage des branches au champs, valorisation énergétique etc.

### DETAIL DE L'ACTION

- Mobiliser et sensibiliser les agriculteurs sur la thématique : visites de terrain sur des sessions de broyage, démonstration de matériel, visite d'un bâtiment de stockage
- Encourager le déploiement des plans de gestion durable des haies ou proposer la réalisation de diagnostics du bocage de des exploitations afin de dresser un état des lieux des haies présentes et des différents scénarios afin de sensibiliser les agriculteurs initiant des démarches de gestion ou s'interrogeant sur l'opportunité de gérer les haies de l'exploitation par un document intermédiaire
- Participer au déploiement du « Label Haie » sur le territoire qui encadre d'une part les pratiques de gestion des haies et d'autre part les filières de distribution du bois bocager
- S'appuyer sur les structures et organisations existantes pour l'animation et l'acquisition de matériel
- Favoriser les débouchés en incitant les collectivités locales à utiliser du bois pour les projets de construction, de rénovation et/ou de mobiliers urbains ainsi que pour les besoins de chauffage

### QUELQUES AVANCÉES

- Une réflexion est en cours sur le montage d'un Contrat Nature 2050 en partenariat avec le CPIE, la Chambre d'Agriculture et le Conservatoire des Espaces Naturels afin de proposer un programme d'actions comprenant notamment une action de plantation de haies.

- Des actions de sensibilisation ont été menées auprès des agriculteurs dans le cadre d'une convention de partenariat entre le Pays Vallée du Loir, le CIVAM AD 72 et l'Union des CUMA 72. Sur la valorisation de la ressource bois-bocage une rencontre « Mécaniser l'exploitation du bois agricole : des solutions existent » a été réalisée au GAEC de la Hutte à Chenu.

## PILOTAGE

PETR Pays Vallée du Loir (pilote et animateur de la transition énergétique)  
Chambre d'Agriculture – CPIE

## PARTENAIRES

EPCI – Communes  
Relais bois (CIVAM, AD CUMA)  
Fédération de chasse

## OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Mobiliser la ressource locale en tant que ressource énergétique  
Parvenir à une meilleure gestion des haies bocagères  
Renforcer le stockage carbone  
Diminuer le ruissellement des eaux pluviales, le lessivage des sols agricoles et le risque d'inondation  
Préserver la biodiversité  
Préserver la qualité des paysages

## INDICATEURS DE SUIVI

Linéaire de haies reconstitué  
Nombre de plans de gestion durable des haies

## IMPACT BUDGÉTAIRE

Investissement  Fonctionnement (animation)  
 Subventions (Région, FEDER)

Coût de l'action :  < à 10 k€  10 k€ à 50 k€  50 k€ à 200 k€

200 k€ à 500 k€  > 500 k€

## CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2020

2021

2022

2023

2024

2025

*Mobiliser et sensibiliser les agriculteurs  
Encourager la réalisation de plans de gestion durable des haies*

*Travail à l'élaboration  
du Contrat Nature  
2050*

*Mettre en place des MAEC pour soutenir la plantation et la gestion  
des haies agricoles*

## **ACTION N°16 : Préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers grâce à la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale**

### ORIENTATION

**MOBILISER LES ÉCOSYSTEMES DANS LEURS CAPACITÉS DE STOCKAGE CARBONE ET/OU DE PROTECTION FACE AUX IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

### OBJECTIF ET ENJEUX

***Garantir la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers par la limitation de l'étalement urbain***

Le peu de pression foncière sur certaines parties du territoire, a permis de conserver les villages dans leur authenticité. La maîtrise de la consommation des espaces naturels et agricoles reste un enjeu important sur le territoire pour garantir son identité et pérenniser la qualité des paysages qui contribue au développement de son activité touristique. Dans les secteurs les plus attractifs du territoire une périurbanisation s'est développée avec des formes urbaines dominées par la maison individuelle. Ce phénomène constitue un facteur prépondérant d'émissions de GES, notamment du fait des déplacements générés, mais également de diminution des capacités du territoire à absorber le carbone. Il conduit à une artificialisation rapide des sols, à un fractionnement des espaces naturels, agricoles et forestiers, et entrave le maintien ou le développement des filières économiques de proximité.

C'est pourquoi il est important d'assurer la bonne mise en œuvre des objectifs du SCoT par un suivi efficient des indicateurs.

### DETAIL DE L'ACTION

- Suivre la bonne mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale notamment des indicateurs suivants : « limiter la consommation d'espaces agricoles, sylvicoles et naturels », « valoriser la production agricole et sylvicole » et « diminuer la pollution lumineuse »
- Réaliser un inventaire des friches industrielles et agricoles permettant de définir le potentiel de renaturation sur le territoire
- Sensibiliser les professionnels de la construction aux objectifs du SCoT

PILOTAGE

PETR Pays Vallée du Loir (pilote et animateur de la transition énergétique, mise en œuvre du SCoT, SIG)

EPCI (mise en œuvre des PLUi)

PARTENAIRES

Service ADS

Professionnels de la construction

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Lutter contre l'artificialisation des sols et limiter la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers

Rationaliser la consommation foncière

Préserver, rétablir et développer les continuités écologiques et les espaces naturels

Préserver et maintenir la biodiversité

Renforcer la protection des zones humides et la préservation du ciel nocturne

Favoriser la prise en compte des enjeux environnementaux dans les documents d'urbanisme

INDICATEURS DE SUIVI

Évolution des surfaces en prairie et des surfaces forestières gérées durablement

Évolution de l'occupation du sol par le suivi de l'évolution de la consommation d'espaces agro-sylvo-naturels en hectares (pour vérifier les objectifs de réduction par EPCI)

Évolution des surfaces artificialisées

IMPACT BUDGÉTAIRE

Investissement  Fonctionnement (animation et mise en œuvre du SCoT, service SIG)

Subventions

Coût de l'action :  < à 10 k€  10 k€ à 50 k€  50 k€ à 200 k€

200 k€ à 500 k€  > 500 k€

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2020

2021

2022

2023

2024

2025

Mise en œuvre du SCoT

## ACTION N°17 : Réduire et optimiser les usages urbains et agricoles de la ressource en eau

### ORIENTATION

**MOBILISER LES ÉCOSYSTEMES DANS LEURS CAPACITÉS DE STOCKAGE CARBONE ET/OU DE PROTECTION FACE AUX IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

### OBJECTIF ET ENJEUX

#### *Préserver la ressource en eau*

L'eau est une ressource indispensable à tous les territoires et directement impactée par les effets du changement climatique et les activités humaines. Les usages de cette ressource sont en effet nombreux : alimentation en eau potable, irrigation pour les cultures et alimentation en eau pour l'élevage, utilisation par l'industrie, les activités de tourisme et de loisirs ou encore la production d'hydroélectricité. Une variation de la ressource en eau a donc des impacts directs sur les acteurs de son territoire et peut entraîner des conflits d'usage. La question de la gestion de l'eau est également centrale pour les collectivités qui sont à la fois responsables de l'acheminement en eau potable, du traitement des eaux usées et pluviales avant leur retour au milieu naturel et enfin de la gestion des milieux humides.

Le diagnostic du PCAET met notamment en avant la vulnérabilité du territoire au changement climatique, et plus particulièrement les impacts sur la raréfaction de la ressource en eau en période estivale et période de sécheresse. Par conséquent, la gestion de la quantité de la ressource disponible constitue un enjeu majeur sur le territoire.

Le monde agricole est à l'heure actuelle déjà témoin de ces impacts et avec l'augmentation de la taille des exploitations agricoles, la demande en eau ne cessera d'augmenter dans les années futures. Afin de pallier les difficultés rencontrées, limiter le prélèvement d'eau dans les cours d'eau et éviter toute action de mal-adaptation, des solutions devront être déployées. Les espaces verts des collectivités sont également fortement consommateurs d'eau en période estivales. Par souci d'anticipation et d'exemplarité, des réflexions devront être conduites pour limiter ces consommations.

Ainsi, les acteurs du Pays se doivent d'adopter une meilleure gestion des eaux. Cette optimisation passe par une identification des gestions actuelles à revoir et des marges de progrès existantes. De nombreuses actions sont mises en œuvre sur le territoire, chaque partenaire agissant dans le cadre des missions qui lui sont confiées. Une coordination sera menée par le Pays Vallée du Loir afin de garantir l'atteinte des objectifs.

### DETAIL DE L'ACTION

- Coordonner et mettre en relation les différents acteurs du territoire sur les enjeux liés à la ressource en eau
- Travailler à la mise en place d'actions pour la réduction et l'optimisation des usages urbains : amélioration du rendement des réseaux, sensibilisation aux actions d'économies en eau, optimisation de l'arrosage des terrains sportifs, choix d'espèces peu sensibles au stress hydrique, récupération de l'eau de pluie etc.
- Travailler à la mise en place d'actions pour la réduction et l'optimisation des usages agricoles : modifier les pratiques agricoles (cultures, optimiser les pratiques d'irrigation pour gagner en efficacité et en économies d'eau), limiter les gaspillages
- Prévenir la multiplication systématique des projets de réserves collinaires sur le territoire, en cohérence avec les orientations du SAGE, afin de garantir des projets de réserves multi usages

PILOTAGE

PETR Pays Vallée du Loir (pilote et animateur de la transition énergétique, mise en œuvre du SCoT)  
Chambre d'Agriculture

PARTENAIRES

EPCI (compétence GEMAPI et distribution de l'eau potable)  
SAGE Loir  
Office de tourisme de la Vallée du Loir

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Préserver la ressource en eau  
Améliorer la résilience du monde agricole aux effets du changement climatique, en agissant sur la ressource en eau  
Réduire la consommation d'eau pour l'arrosage des espaces verts  
Sensibiliser les acteurs économiques aux économies de la ressource en eau

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateurs à définir

IMPACT BUDGÉTAIRE

Investissement  Fonctionnement (animation de la mission énergie-climat et mise en œuvre du SCoT)  
 Subventions (LEADER, Région)

Coût de l'action :  < à 10 k€  10 k€ à 50 k€  50 k€ à 200 k€  
 200 k€ à 500 k€  > 500 k€

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2020

2021

2022

2023

2024

2025



## ACTION N°18 : Accompagner les acteurs agricoles dans la réduction de leurs factures énergétiques et des intrants

### ORIENTATION

### « RÉINVENTER » ET « RÉ-ENCHANTER » L'AGRICULTURE ET LA SYLVICULTURE LOCALES

### OBJECTIF ET ENJEUX

#### **Réduire les dépenses énergétiques des agriculteurs**

L'agriculture constitue une des principales activités économiques et une valeur ajoutée pour la Vallée du Loir. Aujourd'hui ces acteurs sont confrontés à de nombreuses problématiques fragilisant leurs activités d'où la nécessité de les accompagner autour de la transition énergétique. Cet accompagnement, qui s'appuiera sur les différentes initiatives existantes, devrait permettre d'une part de sensibiliser ces acteurs autour des enjeux de l'énergie et du climat et d'autre part de réduire leurs factures énergétiques. A terme, cela permettra de limiter les tensions auxquelles sont soumis ces acteurs (limiter les dépenses liées à l'énergie) et de réduire les émissions de GES.

### DETAIL DE L'ACTION

- Informer les exploitants agricoles sur les possibilités de réaliser des diagnostics énergétiques de leur exploitation pour visualiser les émissions de GES des différents postes de fonctionnement et de déterminer les meilleures solutions technico-économiques pour réduire significativement l'empreinte environnementale de leurs activités
- Informer sur le dispositif d'État « Peps » pour accompagner les acteurs agricoles dans l'identification des pratiques économes, en carburant, en intrants et en produits phytosanitaires adaptées à leur exploitation et en particulier celles permettant de limiter les émissions d'ammoniac atmosphérique. Conduire des réflexions autour de l'impact de l'épandage des effluents sur les émissions d'ammoniac notamment en période sensible de sortie d'hiver/début de printemps
- Mettre en place des temps de sensibilisation et de mobilisation auprès des acteurs agricoles par le biais de retours d'expériences (témoignage, visites de sites, etc.)
- Identifier l'opportunité de mettre en place un banc d'essai tracteur sur le territoire
- Suivre les différents sites agricoles engagés dans la réduction de leur facture énergétique

### QUELQUES AVANCÉES

- Des actions de sensibilisation ont été menées auprès des agriculteurs dans le cadre d'une convention de partenariat entre le Pays Vallée du Loir, le CIVAM AD 72 et l'Union des CUMA 72. Cette convention traitait de deux volets : une sensibilisation sur les pratiques culturales respectueuses de l'environnement ainsi que sur la valorisation de la ressource bois-bocage.
- Exemples de rencontres organisées : « Comment sécuriser son revenu en élevage bovin ? » – Ferme ouverte à La Camusière au Lude, « Mécaniser l'exploitation du bois agricole : des solutions existent » au GAEC de la Hutte à Chenu, « Désherbage mécanique de votre maïs : démonstration de houes rotatives » au Le Gué de l'Oiselière à Mayet.

PILOTAGE

PETR Pays Vallée du Loir (pilote et animateur de la transition énergétique)

PARTENAIRES

Chambre d'Agriculture – GDA  
AD CUMA – CIVAM – GAB  
ADEME

OBJECTIFS  
STRATÉGIQUES

Améliorer l'efficacité énergétique des exploitations agricoles  
Réduire les dépenses énergétiques des agriculteurs  
Réduire les émissions de GES dans le secteur agricole (réduction de 500 tonnes éq. CO2 si accompagnement de 5% des exploitations locales)  
Réduire les émissions de polluants dans le secteur agricole (réduction des concentrations de NH3 de 4% et de NOx d'ici 2030)

INDICATEURS DE  
SUIVI

Évolution de la consommation énergétique des exploitations concernées  
Évolution de la facture énergétique des exploitations concernées  
Évolution des émissions de GES du secteur agricole  
Évolution des émissions de polluants du secteur agricole

IMPACT  
BUDGÉTAIRE

Investissement  Fonctionnement (animation, prestations de services)  
 Subventions (Région, FEDER, LEADER, Chambres consulaires par la TRIA)

Coût de l'action :  < à 10 k€  10 k€ à 50 k€  50 k€ à 200 k€  
 200 k€ à 500 k€  > 500 k€

CALENDRIER  
PRÉVISIONNEL

2020

2021

2022

2023

2024

2025

*Mobiliser et sensibiliser les agriculteurs*

## ACTION N°19 : Travailler au développement d'une agriculture alternative favorisant la préservation des sols

### ORIENTATION

#### « RÉINVENTER » ET « RÉ-ENCHANTER » L'AGRICULTURE ET LA SYLVICULTURE LOCALES

### OBJECTIF ET ENJEUX

#### **Travailler à la transformation des systèmes agricoles pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et améliorer le captage du carbone dans les sols**

Le développement d'une économie locale et durable est à renforcer pour le secteur agricole par le déploiement d'une agriculture respectueuse de l'environnement. Conscient des enjeux associés, le Pays Vallée du Loir entend bien accompagner les acteurs du monde agricole dans cette transition environnementale et écologique.

Le Pays souhaite également travailler au développement d'une agriculture favorisant la préservation des sols. En effet, ces espaces constituent des puits de carbone à valoriser et renforcer. Pour les prairies et les cultures, il est possible d'accroître le piégeage du carbone dans les sols de multiples manières : en apportant du fumier et du compost, par la mise en place de couverts végétaux, en restituant au sol les résidus de récolte, en enherbant les vignobles et les vergers, en plantant des haies, en variant davantage les rotations etc.

Le rôle du Pays sera de favoriser la diffusion de l'information et l'échange de connaissances et de pratiques autour de ces questions.

### DETAIL DE L'ACTION

- Mettre en avant les pratiques alternatives avec des démonstrations, retours d'expériences, témoignages afin de souligner la viabilité économique de ces exploitations
- Multiplier les micro-événements dédiés à cette agriculture alternative et lancer des dynamiques de groupes autour du sujet
- Accompagner les acteurs agricoles au changement de pratiques vers des systèmes économes et plus autonomes
- Favoriser et encourager les cultures protéiques locales (luzerne, etc.)
- Proposer des expérimentations d'agriculture de conservation des sols qui repose sur la mise en place simultanée de 3 piliers : 1) mise en place de couverts végétaux et couverture permanente du sol 2) rotation : allongement, diversification, travail sur les successions 3) réduction voire suppression du travail du sol. Il s'agira de favoriser des alternatives n'entrant pas en incohérence vis-à-vis des autres objectifs PCAET
- Travailler au déploiement de l'agroforesterie, qui consiste à associer des arbres avec des cultures annuelles ou de la prairie, soit en même temps, soit en alternance dans le cadre d'une rotation

### QUELQUES AVANCÉES

- Des actions de sensibilisation ont été menées auprès des agriculteurs dans le cadre d'une convention de partenariat entre le Pays Vallée du Loir, le CIVAM AD 72 et l'Union des CUMA 72. Concernant la sensibilisation sur les pratiques culturales respectueuses de l'environnement une rencontre « Comment sécuriser son revenu en élevage bovin ? » – Ferme ouverte à La Camusière au Lude, et une rencontre « Désherbage mécanique de votre maïs : démonstration de houes rotatives » au Le Gué de l'Oiselière à Mayet ont été réalisées.

PILOTAGE

PETR Pays Vallée du Loir (pilote et animateur de la transition énergétique)

PARTENAIRES

Chambre d'Agriculture – GDA  
AD CUMA – CIVAM – GAB  
APAD  
ADEME

OBJECTIFS  
STRATÉGIQUES

Développer un système de production plus économe et autonome  
Diminuer l'usage d'intrants et de produits chimiques  
Réduire les émissions de GES dans le secteur agricole (réduction de 5 400 tonnes éq. CO2 si conversion de 10% de la SAU en agriculture alternative)  
Réduire les émissions de polluants dans le secteur agricole (réduction des concentrations de NH3 de 4% et de NOx d'ici 2030)  
Renforcer le stockage carbone

INDICATEURS DE  
SUIVI

Nombre d'évènements autour de l'agriculture de préservation des sols mis en place  
Nombre d'agriculteurs sensibilisés à l'agriculture alternative et à l'agriculture de préservation des sols  
Nombre d'expérimentations sur l'agriculture de conservation des sols  
(Nombre de projets agroforestiers réalisés)

IMPACT  
BUDGÉTAIRE

Investissement  Fonctionnement (animation, prestations de services, adhésion aux associations)  
 Subventions (Région, FEDER, LEADER)  
Coût de l'action :  < à 10 k€  10 k€ à 50 k€  50 k€ à 200 k€

CALENDRIER  
PRÉVISIONNEL

2020

2021

2022

2023

2024

2025

*Mobiliser et sensibiliser les agriculteurs*

## ACTION N°20 : Soutenir l'agriculture locale raisonnée et/ou biologique par le biais de la restauration collective

### ORIENTATION

#### « RÉINVENTER » ET « RÉ-ENCHANTER » L'AGRICULTURE ET LA SYLVICULTURE LOCALES

### OBJECTIF ET ENJEUX

#### **Travailler à la transformation des systèmes agricoles pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et améliorer le captage du carbone dans les sols**

Le Pays Vallée du Loir présente une diversité de produits agricoles pouvant permettre de développer les circuits courts de proximité. Face aux enjeux de changement de pratiques liés aux pratiques agricoles, les collectivités publiques locales entendent bien accompagner ces acteurs par le biais de la restauration collective. Pour cela, il est envisagé de développer des circuits courts et de proximité. Ces circuits permettront le développement des pratiques agricoles durables. Ils répondent aussi à une demande croissante des consommateurs à la recherche de produits authentiques, de proximité, de saison. Ils apportent enfin aux agriculteurs et aux restaurateurs une meilleure valorisation de leur travail.

C'est dans ce cadre qu'a été définie l'action ci-dessous.

### DETAIL DE L'ACTION

- Identifier les offres locales et les besoins exprimés par la restauration collective
- S'appuyer sur les Réseaux Locaux (départemental et régional) et sur la Charte Qualité Proximité pour le développement des circuits courts de proximité à l'échelle du département et du territoire de la Vallée du Loir
- Adapter et faire converger l'une et l'autre par le biais d'éléments de communication et de sensibilisation
- Mener des visites pédagogiques dans les exploitations locales à destination des élus, agents et du public scolaire
- Inciter l'intégration d'un pourcentage de produits locaux et/ou biologiques dans la restauration collective
- Relayer les actions menées à destination du grand public afin d'encourager l'achat de produits locaux et/ou biologiques
- Encourager et accompagner, si besoin, les restaurants d'entreprises dans l'introduction de produits alimentaires locaux et/ou biologiques

### QUELQUES AVANCÉES

- Le Pays Vallée du Loir a déployé en 2017 la Charte Qualité Proximité sur son territoire afin de permettre l'approvisionnement en produits agricoles locaux au sein de la Restauration Hors Domicile (restaurants collectifs : restaurants scolaires, maisons de retraite, restaurants inter-administrations ainsi que les restaurants commerciaux). Cette charte permet d'identifier les professionnels intégrés dans cette démarche de circuits courts de proximité et de les valoriser via l'attribution d'un logo évolutif regroupant la notion de qualité, de proximité, de saisonnalité, de traçabilité et de durabilité.

PILOTAGE

PETR Pays Vallée du Loir (pilote et animateur de la transition énergétique)

PARTENAIRES

Collectivités locales en charge de la restauration collective (introduction de denrées alimentaires)

Conseil de Développement

GAB – CIVAM – Chambre d’Agriculture – CUMA - Coopératives Agricoles

CCI – CMA

Conseil Départemental

Pays extra territoriaux

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Rapprocher les consommateurs et les producteurs en limitant les intermédiaires

Valoriser les circuits courts de proximité

Réduire les émissions de GES du secteur des transports (réduction de 300 tonnes éq. CO2)

Réduire les émissions de polluants atmosphériques du secteur des transports et de l’agriculture (réduction concentration de NH3 de 4% et de particules fines d’ici 2030)

Valoriser les ressources alimentaires locales de saison et de qualité (10% de produits alimentaires locaux et/ou biologiques dans les structures publiques de restauration)

Répondre à la demande des consommateurs en produits agricoles locaux de qualité et accroître leur utilisation.

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d’évènements de communication et d’informations réalisés

Évolution du taux de collectivités engagées dans l’acquisition de produits locaux

Taux de produits locaux dans les structures de restauration collective publiques

Indicateurs de la Charte Qualité Proximité : Nombre d’adhérents charte

IMPACT BUDGÉTAIRE

Investissement  Fonctionnement (animation et suivi de la Charte Qualité Proximité, prestations de services, supports de communication)

Subventions (LEADER)

Coût de l’action :  < à 10 k€  10 k€ à 50 k€  50 k€ à 200 k€

200 k€ à 500 k€  > 500 k€

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2020

2021

2022

2023

2024

2025

Mobiliser des collectivités et intégration des produits locaux dans la restauration collective

Animation et suivi de la Charte Qualité Proximité

## ACTION N°21 : Mettre en réseau les acteurs et expérimenter des pratiques agricoles et sylvicoles adaptées au changement climatique

### ORIENTATION

### « RÉINVENTER » ET « RÉ-ENCHANTER » L'AGRICULTURE ET LA SYLVICULTURE LOCALES

### OBJECTIF ET ENJEUX

#### **Adapter les activités agricoles et sylvicoles au changement climatique**

Les bouleversements climatiques actuels et attendus impactent et impacteront les activités agricoles et sylvicoles du territoire. Les impacts seront majoritairement imputables à la hausse significative des températures ainsi qu'à modification du rythme des précipitations. Effets de la concentration en CO2 et des températures sur la croissance des plantes, conséquences des gels de printemps sur des végétations plus avancées en croissance, accentuation du stress hydrique et problématique de la ressource en eau, risques d'échaudage pour les cultures de céréales, sont autant de problématiques qui rendent ces évolutions climatiques complexes à appréhender pour la profession agricole. Au niveau sylvicole, les essences actuelles sont particulièrement menacées.

### DETAIL DE L'ACTION

Il convient donc d'accompagner ces acteurs dans l'adaptation de leurs activités, qui constituent un des principaux poids socio-économiques du territoire, en anticipant les futurs risques liés au changement climatique. Pour cela, il sera question de mettre en réseau les acteurs afin d'expérimenter de nouvelles pratiques agricoles et sylvicoles, de tester de nouvelles cultures et essences plus résistantes aux défis climatiques auxquels le territoire devra répondre. Des thématiques transversales pourront également émerger (ex : boisements dégradés, zones sableuses, gestion de l'eau...) et faire l'objet d'actions spécifiques.

- Grâce à l'étude CLIMAXXI réalisée sur la Vallée du Loir, communiquer auprès des acteurs locaux et identifier les différentes thématiques de travail autour de l'agriculture et de la sylviculture
- Encourager et mener des démarches collectives (exemple des GIEE, des GDA, des CIVAM) ou territoriales autour de l'adaptation des activités agricoles et sylvicoles au changement climatique en lien avec les thématiques préalablement identifiées
- Réaliser des visites de sites et d'exploitations adaptées au changement climatique
- Partager et diffuser les bonnes pratiques engagées par les acteurs locaux et limitrophes au territoire (cultures et plantations d'espèces peu consommatrices en eau)
- Travailler à une gestion optimale et acceptable de la ressource en eau

### QUELQUES AVANCÉES

- *En 2018, un partenariat a été initié avec la Chambre d'Agriculture à l'occasion de la réalisation d'un CLIMAXXI sur le Département de la Sarthe. La Chambre d'agriculture a réalisé un zoom CLIMAXXI sur le Pays Vallée du Loir afin de pouvoir initier des groupes de travaux thématiques avec les professionnels des différentes filières dans le but d'expérimenter des actions d'adaptations.*

## PILOTAGE

Pays Vallée du Loir (animation et diffusion)  
Chambre d'Agriculture et CRPF (animation et thématiques de travail)

## PARTENAIRES

CUMA – CIVAM – GDA locaux – GAB – Associations – ONF – SCIC Maine bois énergie – Groupement de développement viticole Sarthe – Apiculteurs – Acteurs économiques

## INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'évènements réalisés  
Nombre d'acteurs mobilisés  
Nombre d'acteurs locaux engagés dans l'adaptation de ses activités  
Autres indicateurs à définir dans le cadre des groupes de travaux thématiques

## OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Réduire la vulnérabilité des systèmes agricoles et sylvicoles aux impacts du changement climatique  
Optimiser les usages agricoles de la ressource en eau

## IMPACT BUDGÉTAIRE

Investissement  Fonctionnement (animation de la mission énergie climat, prestations de services)

Subventions (LEADER)

Coût de l'action :  < à 10 k€  10 k€ à 50 k€  50 k€ à 200 k€

200 k€ à 500 k€  > 500 k€

## CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2020

2021

2022

2023

2024

2025

*Communication autour du CLIMAXXI*

*Réalisation de visites de sites et d'exploitations*

*Mise en réseau des acteurs agricoles et sylvicoles au sein de groupes de travaux thématiques*

*Mise en œuvre d'expérimentations*



## ACTION N°22 : Favoriser l'économie circulaire et principalement les démarches d'Écologie Industrielle et Territoriale

### ORIENTATION

### PRIVILÉGIER UNE ÉCONOMIE D'IMPLICATION LOCALE

#### *Mettre en réseau les acteurs économiques*

Le concept de l'Economie Circulaire vise à passer d'un modèle économique linéaire à un modèle privilégiant la protection des ressources et le développement de liens interacteurs. Il se base alors sur un double objectif : réduire la consommation de ressources et réduire les impacts environnementaux. Pour atteindre ces objectifs, l'Economie Circulaire repose sur sept piliers fondamentaux répartis selon trois temporalités – la vie d'un produit (mode de production, mode de consommation et recyclage), l'approvisionnement durable, l'éco-conception, l'écologie industrielle et territoriale (EIT), l'économie de la fonctionnalité, la consommation responsable, l'allongement de la durée de vie et le recyclage. La gestion de l'eau pourra également être abordée (valorisation et récupération des eaux pluviales, mutualisation des bassins d'orage ou d'incendie, ...).

L'efficacité d'une telle démarche réside sur sa capacité à réduire les dépenses des acteurs engagés, à maîtriser les différents risques, à innover et développer de nouveaux projets et à renforcer l'attractivité du territoire auprès des acteurs économiques mais aussi auprès des citoyens.

C'est dans ce cadre que le Pays Vallée du Loir souhaite mettre en place une dynamique d'Economie Circulaire et principalement une démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale qui s'inspire du fonctionnement cyclique des écosystèmes naturels. Celle-ci permettrait de créer une organisation inter-entreprises favorisant les partages d'infrastructures, d'équipements, de services ou de matières.

- Réaliser un diagnostic territorial autour de l'Economie Circulaire mettant en exergue les politiques publiques existantes, les flux à enjeux, les filières à développer et le réseau d'acteurs à animer (outil « ACTIF » développé par la CCI)
- Identifier les actions à mettre en place répondant aux différents enjeux territoriaux identifiés en amont et à la capacité des acteurs à s'engager sur le sujet
- Mettre en place des ateliers d'animation et de construction réunissant acteurs institutionnels, acteurs publics, acteurs économiques (entreprises, agriculteurs, acteurs de l'ESS, etc.) et citoyens
- Accompagner les démarches d'EIT dans la création de leur modèle économique et favoriser la concrétisation des synergies de mutualisation et de substitution entre les acteurs économiques
- Mobiliser les établissements scolaires du territoire pour favoriser le développement de l'Economie Circulaire
- Mettre en place sur les communes des actions simples et rapides autour du don, du troc ou de la mutualisation de matériel à destination des particuliers
- Identifier la possibilité de mettre en place l'extension des consignes de tri sur l'ensemble du territoire avant l'obligation réglementaire prévue pour 2022. L'extension des consignes de tri permettra d'accroître la part de déchets valorisables

### OBJECTIF ET ENJEUX

### DETAIL DE L'ACTION

### QUELQUES AVANCÉES

- Une démarche d'EIT est actuellement menée sur la CC du Pays Fléchois en collaboration avec la CCI, la CMA et la Chambre d'Agriculture.

PILOTAGE

PETR Pays Vallée du Loir (pilote et animateur de la transition énergétique)  
CCI (co-animation de la démarche d'EIT)  
Missions économiques (animation et mobilisation)

PARTENAIRES

EPCI  
CMA (co-animation de la démarche d'EIT)  
Chambre d'Agriculture (co-animation de la démarche d'EIT)  
Club d'entreprises  
Entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire  
ADEME, Région  
CPIE, SNE, Associations locales

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Favoriser l'émergence de projets d'économie circulaire  
Réduire les consommations énergétiques du secteur industriel  
Réduire les émissions de GES du secteur industriel  
Réduire la consommation de ressources

INDICATEURS DE SUIVI

Identification des flux et filières à enjeux  
Nombre d'actions identifiées  
Nombre de synergies créées  
Nombre d'entreprises mobilisées dans la démarche

IMPACT BUDGÉTAIRE

Investissement  Fonctionnement (animation de la mission énergie climat, prestations de services, animation de l'EIT)  
 Subventions (ADEME, LEADER, Région, Chambres consulaires)  
Coût de l'action :  < à 10 k€  10 k€ à 50 k€  50 k€ à 200 k€  
 200 k€ à 500 k€  > 500 k€

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2020

2021

2022

2023

2024

2025

## **ACTION N°23 : Développer le numérique pour accompagner les acteurs économiques et créer un réseau d'acteurs**

### ORIENTATION

### PRIVILÉGIER UNE ÉCONOMIE D'IMPLICATION LOCALE

### OBJECTIF ET ENJEUX

#### ***Mettre en réseau les acteurs économiques***

Les développements économiques actuels sont étroitement liés au numérique. A ce titre, la France s'est engagée dans un projet de Loi Numérique. Il vise à conjuguer offres et besoins locaux par le biais du numérique. Le Pays souhaite aller dans ce sens en développant les outils numériques à destination des acteurs économiques afin de les mettre en réseau et d'offrir de nouvelles solutions et perspectives plus résilientes. A terme, cela permettra de maintenir et accélérer la croissance économique du territoire

### DETAIL DE L'ACTION

- Effectuer un diagnostic sur les pratiques du numérique dans le territoire
- Identifier et analyser les besoins exprimés par les acteurs économiques
- S'appuyer sur une plateforme numérique et constituer un réseau d'acteurs par le biais de sessions d'animation
- Identifier conjointement avec les acteurs le type d'actions à mener
- Développer la fibre notamment dans les zones d'activités
- Développer les pratiques de télétravail

PILOTAGE

Missions économiques (EPCI) et Conseil Départemental (diagnostic, analyse des besoins et animation du réseau)

PARTENAIRES

PETR Pays Vallée du Loir (pilote et animateur de la transition énergétique)

EPCI

CCI – CMA

Ruche Numérique du Mans

Espaces de co-working

ADEME – Région

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Soutenir et faciliter les coopérations inter-acteurs

Faciliter les actions d'économie circulaire

Réduire les déplacements domiciles-travail

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'actions collectives mises en place

Évolution du taux des zones d'activités couvertes par la fibre

Évolution du taux de zones blanches

IMPACT BUDGÉTAIRE

Investissement  Fonctionnement

Subventions

Coût de l'action :  < à 10 k€  10 k€ à 50 k€  50 k€ à 200 k€

200 k€ à 500 k€  > 500 k€

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2020

2021

2022

2023

2024

2025

*Développement de la fibre*

## **ACTION N°24 : Valoriser les acteurs économiques engagés dans la transition énergétique**

### ORIENTATION

### PRIVILÉGIER UNE ÉCONOMIE D'IMPLICATION LOCALE

### OBJECTIF ET ENJEUX

#### ***Sensibiliser les acteurs économiques autour de la transition énergétique***

Les entreprises constituent une valeur territoriale importante et qui nécessite d'être renforcée. Ce secteur étant soumis à de fortes contraintes économiques, il semble pertinent de les accompagner autour de la croissance verte. A terme, cela permettra de réduire les impacts environnementaux des acteurs économiques et de maintenir et développer le tissu économique actuel.

Cette action vise donc à valoriser les acteurs déjà engagés et à encourager la mise en place de pratiques innovantes.

### DETAIL DE L'ACTION

- Identifier et mobiliser des acteurs sur le territoire dans le cadre du club climat comme ambassadeurs et relais locaux pour mobiliser les autres acteurs économiques
- Réaliser des réunions communes, en coopération avec les missions économiques, afin de fédérer les acteurs pour faciliter les échanges et le partage de bonnes pratiques
- Relayer le parcours PEP's et mobiliser les entreprises
- Informer et communiquer sur les différentes actions portées par les acteurs économiques (réduction des consommations, RSE, etc.)
- Mettre en place des actions de sensibilisation, information, visites de sites pour les entreprises locales

PILOTAGE

Pays Vallée du Loir (pilote et animateur de la transition énergétique)  
Missions économiques (EPCI)

PARTENAIRES

Communes  
Conseil de Développement  
Club d'entreprises – CCI – ORACE - CMA  
ADEME

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Mobiliser les entreprises et acteurs tertiaires autour de la croissance verte  
Réduire les consommations énergétiques du secteur industriel et tertiaire  
Réduire les émissions de GES et de polluants atmosphériques des secteurs industriel et tertiaire

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'entreprises ambassadrices  
Nombre de réunions réalisées  
Nombre d'entreprises engagées dans PEP's

IMPACT BUDGÉTAIRE

Investissement  Fonctionnement (animation de la mission énergie climat, prestations de services)  
 Subventions (ADEME, LEADER, Région, Chambres consulaires)  
Coût de l'action :  < à 10 k€  10 k€ à 50 k€  50 k€ à 200 k€  
 200 k€ à 500 k€  > 500 k€

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2020

2021

2022

2023

2024

2025

## ACTION N°25 : Porter et animer le Plan de Déplacements Durables

### ORIENTATION

### OPTIMISER LES DÉPLACEMENTS SUR LE TERRITOIRE

### OBJECTIF ET ENJEUX

#### *Informier, communiquer, animer la mobilité durable*

L'objectif du Plan des Déplacements Durables (PDD) est de concevoir une mise en réseau des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle. La mobilité durable est un liant des enjeux de développement durable. Elle doit permettre à tous de se déplacer pour parvenir à ses objectifs sur un territoire où l'utilisation de la voiture demeure incontournable pour de nombreux ménages dans leurs besoins de mobilité (déplacements domicile-travail, achats, loisirs, etc.). Les actions orientées vers la voiture autrement présentent le plus fort impact environnemental sur le territoire, alors même qu'elles représentent un coût restreint pour la collectivité. Par ailleurs, les actions orientées vers les modes actifs présentent également un impact important. Le SCoT a un grand rôle à jouer pour une meilleure cohérence entre le développement urbain et des distances acceptables en modes actifs, ainsi que pour accompagner l'aménagement de l'infrastructure. Les actions sur les transports collectifs ont un moins fort impact d'un point de vue environnemental, malgré le déploiement de moyens. Néanmoins, elles répondent avant tout à un besoin de déplacement non satisfait à ce jour, et permettent ainsi de favoriser une mobilité pour tous, dans une optique de développement durable et de lien social. Pour finir les actions sur le télétravail et le développement du coworking présentent un véritable intérêt pour le territoire. Les actifs constituent en effet une cible importante afin de réduire les impacts environnementaux. Les déplacements des scolaires et des jeunes présentent également un enjeu très fort tant en termes de santé publique que de prise en compte de bonnes habitudes de déplacement.

L'animateur du PDD aura pour rôle d'engager ou de poursuivre les actions validées du Plan de Déplacements Durables, en partenariat avec les acteurs institutionnels du territoire (Région, Département, ADEME, etc.) et en lien direct avec les territoires et acteurs territoriaux concernés (commune, intercommunalités, associations, services publics, etc.). Il interviendra tant sur la réflexion technique des études et aménagements nécessaires que sur la partie animation et promotion de la mobilité.

### DETAIL DE L'ACTION

- Mettre en place d'un poste de technicien/animateur de la mobilité durable, à l'échelle du PETR Pays Vallée du Loir, mobile sur l'ensemble des intercommunalités et communes du territoire
- Engager ou poursuivre les actions validées du PDD sur les thématiques suivantes : accompagner aux changements de comportements, développer la pratique des modes actifs, optimiser les transports collectifs, privilégier les usages partagés de la voiture
- Travailler à la notion d'accessibilité afin d'optimiser les déplacements et mettre en lien les problématiques de mobilité avec les problématiques d'aménagements
- Développer la multimodalité
- Appuyer techniquement les communes dans leurs projets de mobilité durable : aménagements cyclables, aménagements des aires de covoiturage, aménagements d'espaces multimodaux, etc. (en limitant la consommation d'espaces).
- Organiser des événements sur le territoire en lien avec la mobilité durable (fête du vélo, semaine de la mobilité européenne), ou participer à des événements existants pour promouvoir la mobilité

PILOTAGE

PETR Pays Vallée du Loir (pilote et animateur de la transition énergétique)

**Mise en œuvre des actions** : EPCI et communes

PARTENAIRES

ADEME, Département, DDT, Région

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Réduire les consommations énergétiques dans le secteur des transports

Réduire les émissions de GES dans le secteur des transports

Diminuer les émissions de polluants dans le secteur des transports

Améliorer la qualité de l'air

Réduire les nuisances sonores

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre et diversité d'actions menées par an et par EPCI

Nombre d'usagers et d'élus sensibilisés

Évolution de la part modale

Évolution des consommations énergétiques, des émissions de GES et de polluants atmosphériques dans le secteur des transports

IMPACT BUDGÉTAIRE

Investissement (infrastructures)  Fonctionnement (animation du PDD, prestations de services)

Subventions (ADEME, LEADER, Région, Département)

Coût de l'action :  < à 10 k€  10 k€ à 50 k€  50 k€ à 200 k€

200 k€ à 500 k€  > 500 k€

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2020

2021

2022

2023

2024

2025

Animer le Plan de Déplacements Durables

Travailler à la notion d'accessibilité en milieu rural



## ACTION N°26 : Développer les équipements nécessaires aux motorisations alternatives durables

### ORIENTATION

### OPTIMISER LES DÉPLACEMENTS SUR LE TERRITOIRE

### OBJECTIF ET ENJEUX

#### *Promouvoir l'usage d'énergies alternatives dans la mobilité*

Sur le territoire les produits pétroliers représentent près de 95% de l'énergie utilisée dans le secteur des transports. La majorité du parc automobile est constitué de véhicules essences ou diesels, des carburants polluants qui font face à des incertitudes sur leur avenir (raréfaction de la ressource, augmentation des prix).

Par cette action il s'agit d'accompagner la transition énergétique dans le secteur des transports sur le territoire en développant les filières et les usages des carburants alternatifs aux produits fossiles en favorisant l'utilisation de véhicules électriques, hybrides, au gaz naturel ou au bio-GNV ou encore expérimenter les véhicules à hydrogène. Pour cela il est nécessaire de mettre en place des infrastructures permettant le développement de ces véhicules aux nouvelles motorisations moins polluantes.

Dans un premier temps, certaines collectivités se sont saisies de cette question en changeant leur parc de véhicules anciens pour l'achat de véhicules moins polluants. Cette action est à conforter et à étendre sur l'ensemble du territoire et pour l'ensemble des énergies alternatives.

### DETAIL DE L'ACTION

Dans un second temps il s'agira d'étendre ces actions au niveau des entreprises et des particuliers en leur proposant des équipements mutualisés comme des stations ou bornes de recharge collectives.

- Développer les infrastructures de recharges (bornes de recharge électriques, micro-stations GNV/BioGNV) pour les véhicules légers et utilitaires, en limitant la consommation d'espaces
- Améliorer la flotte des collectivités en favorisant l'achat de véhicules non ou moins polluants
- Travailler à la possibilité de développer une station d'avitaillement au GNV/ BioGNV afin de permettre la recharge des véhicules lourds

### QUELQUES AVANCÉES

- En 2017, dans le cadre de la labellisation TEPCV du Pays Vallée du Loir, 5 collectivités ont pu financer l'acquisition de véhicules électriques et de bornes de recharge électriques.

PILOTAGE

PETR Pays Vallée du Loir (pilote et animateur de la transition énergétique, CEP, créateurs des outils pédagogiques)

**Mise en œuvre des actions** : EPCI - Communes

PARTENAIRES

**Gestionnaires de réseaux** : ENEDIS – GRDF

Missions économiques (EPCI) - Entreprises

Office de tourisme de la Vallée du Loir

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Améliorer l'efficacité énergétique des moyens de transport

Augmenter l'utilisation de véhicules électriques, hybrides, Gaz Naturel Véhicule, bio-GNV, hydrogène

Réduire la consommation des produits pétroliers dans le secteur des transports

Réduire les émissions de GES et de polluants atmosphériques

Améliorer la qualité de l'air

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'équipements de recharge de véhicules sur le territoire

Nombre de stations GNV/BioGNV

Nombre de véhicules remplacés en véhicules propres dans les flottes des collectivités

Évolution du taux d'émissions de polluants atmosphériques dans le secteur des transports

Évolution du taux de produits pétroliers dans le secteur des transports

IMPACT BUDGÉTAIRE

Investissement (infrastructures, SEM Energie)  Fonctionnement (animation de la mission énergie climat, animation du PDD, prestations de services)

Subventions (ADEME, LEADER, Région, Département, CEE)

Coût de l'action :  < à 10 k€  10 k€ à 50 k€  50 k€ à 200 k€

200 k€ à 500 k€  > 500 k€

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2020

2021

2022

2023

2024

2025

# ANNEXE 1 : LEXIQUE

Certains sigles sont utilisés dans le plan d'actions ou de façon plus globale dans le projet de PCAET. Ils sont rappelés ci-dessous.

ABF : Architecte des Bâtiments de France  
ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie  
ADS : Application du Droit des Sols  
AILE : Agence Locale de l'Énergie  
AMO : Assistance à Maitrise d'Ouvrage  
ANAH : Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat  
ANPP : Agence Nationale des Pôles territoriaux et des Pays  
APAD : Association Pour une Agriculture Durable  
ARS : Agence Régionale de Santé  
ATESART : Agence des Territoires de la Sarthe  
BBC : Bâtiment Basse Consommation  
BEPOS : Bâtiment à Energie Positive  
CAF : Caisse d'Allocations Familiales  
CAPEB : Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment  
CAUE : Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement  
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale  
CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie  
CIAS : Centre Intercommunal d'Action Sociale  
CD 72 : Conseil Départemental de la Sarthe  
CEP : Conseil en Energie Partagé  
CEE : Certificats d'Économies d'Énergie  
CIVAM : Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural  
CLE : Commission Locale de l'Eau  
CLEA : Contrat Local d'Education Artistique  
CLER : Comité de Liaison pour les Énergies Renouvelables  
CMA : Chambre de Métiers et de l'Artisanat  
CODED : Contrats d'Objectif Déchets Economie Circulaire (ADEME)  
COPIL : Comité de pilotage  
COT : Contrat d'Objectif Territorial (ADEME)  
COV : Composé Organique Volatile  
CO2 : Dioxyde de carbone  
CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement  
CR : Conseil Régional  
CUMA : Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole  
CRESS : Chambre Régionale des Entreprises d'Economie Sociale et Solidaire  
DDT : Direction Départementale des Territoires  
DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt  
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
EIE : Espace Info Energie  
EIT : Écologie Industrielle et Territoriale  
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale  
EnRs : Energies renouvelables  
ESS : Economie Sociale et Solidaire  
FE : Facteur d'Émissions  
FEADER : Fonds Européen de Développement Régional

FFB : Fédération Française du Bâtiment  
 GAB : Groupement des Agriculteurs Biologiques  
 GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun  
 GDA : Groupement de Développement Agricole  
 GES : Gaz à Effet de Serre  
 GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations  
 GIEC : Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat  
 GIEE : Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental  
 GNV : Gaz Naturel pour Véhicule  
 LED : Diode Électro Luminescente  
 LEADER : Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale  
 MTD : Meilleures Techniques Disponibles  
 NH3 : Ammoniac  
 NOx : Oxydes d'azote  
 ONU : Organisation des Nations Unies  
 OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat  
 PAH : Pays d'Art et d'Histoire  
 PCAET : Plan Climat Air Énergie Territorial  
 PDD : Plan de Déplacements Durables  
 PEP's : Parcours des Entreprises à Energie Positive  
 PETR : Pôle d'Équilibre Territorial et Rural  
 PIG : Programme d'Intérêt Général  
 PLUi : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal  
 PRG : Pouvoir de Réchauffement Global  
 PM2,5 : Particules fines  
 PM10 : Particules en suspension  
 PRSE : Plan Régional Santé Environnement  
 RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprises  
 SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau  
 SEM : Société d'Économie Mixte  
 SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale  
 SNE : Sarthe Nature Environnement  
 SOLIHA : Fédération Solidaires pour l'Habitat  
 SRADDT : Schéma Régional Aménagement et de Développement Durable du Territoire  
 SRCAE : Schéma Régional Climat Air Energie  
 SRCE : Schéma Régional des Continuités Ecologiques  
 Tep : Tonne Equivalent Pétrole  
 TEPCV : Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte  
 TEPOS : Territoire à Energie Positive  
 TCO2e / tonnes éq. CO2 : unité de mesure du diagnostic d'émissions de GES  
 TRIA : Troisième Révolution Industrielle et Agricole (Région Pays de la Loire)  
 TVB : Trame Verte et Bleue

## ANNEXE 2 : LISTE DES ACTIONS IDENTIFIÉES

Le processus de concertation a permis de mettre en évidence un grand nombre d'actions listées ci-dessous (liste de plus de 60 actions recensées au 1er tour des ateliers).

L'ensemble des actions identifiées par les participants ont été conservées et hiérarchisées par thématique : ENERGIE – ECONOMIE LOCALE – AGRICULTURE/SYLVICULTURE – COLLECTIVITES – MOBILITÉ – ANIMATION. Cette liste pourra être réutilisée en fonction de l'avancée de la démarche.

Seulement 15 ont été retenues dans la première programmation du Plan Climat (identifiées en gras dans les tableaux) et 11 actions supplémentaires ont été ajoutées ou refondues lors de la période de travail avec les partenaires entre 2018 et 2019 (identifiées en italique et en vert dans les tableaux).

ACTIONS – ENERGIE
Aide dans le choix des priorités de travaux
Quiz sur les moyens disponibles pour recenser les problèmes d'économies d'énergie
Conseil dans le diagnostic énergivore (classement A-F)
Communiquer/informer efficacement les ménages sur l'énergie
Mettre en place un dispositif de lutte contre la précarité énergétique en Vallée du Loir
<b>Mettre en place un Programme d'Intérêt Général – ancienne action du PCET volontaire</b>
<i>Animer un Programme d'Intérêt Général autour de la rénovation énergétique – action n°7</i>
<b>Valoriser/optimiser les outils existants de lutte contre la précarité énergétique – action n°6</b>
Renforcer la communication vers le public/coordonner l'information
Accompagner la population dans une démarche d'économie d'énergie
<b>Sensibiliser les scolaires sur la question de la sobriété énergétique – action n°5</b>
Développer le mix énergétique pour la vie quotidienne
Développement du solaire pour l'eau chaude
<i>Développer un cadastre solaire à l'échelle du territoire afin d'optimiser l'utilisation du solaire photovoltaïque et thermique – action n° 11</i>
<b>Lancer une expérimentation « Village à Energie Positive » - action n°4</b>
Volonté politique de développer les énergies renouvelables
Former/informer les professionnels de l'habitat
<b>Information sur le potentiel d'énergies renouvelables du territoire – ancienne action du PCET volontaire</b>
<i>Élaborer et mettre en œuvre un schéma directeur de déploiement des énergies renouvelables et des réseaux de chaleur/froid – action n°10</i>
Financement citoyen (financement participatif)
Conforter la filière bois énergie
<i>Participer au déploiement de la filière bois-énergie en déployant les réseaux de chaleur et chaudières collectives – action n°13</i>
Hydro-électricité
Développement des unités de méthanisation
<i>Accompagner le développement de la méthanisation – action n°12</i>
<i>Améliorer la performance énergétique du patrimoine public et accompagner les collectivités du territoire avec le service commun de conseil en énergie partagé – action n° 8</i>
Problème de l'aide au financement (comme ANAH)
Identification des besoins des particuliers (conseil adapté)

ACTIONS – ECONOMIE LOCALE
Valoriser le savoir-faire local agricole et artisanal : un plus l'agro-tourisme
Appuyer et réorienter les formations dans les écoles agricoles
Créer ou redéployer des unions des commerçants/associations sur le territoire
Recherche d'exemplarités pour convaincre
Développement d'un outil de communication/interaction entre les acteurs du territoire
Valoriser l'innovation dans l'élimination des boues de stations d'épuration
Accompagnement/aide à la production d'énergie verte via les micro-stations
<b>S'appuyer et développer le numérique pour accompagner les actions économiques – action n°23</b>
<b>Structurer les filières bois sur le territoire tant pour l'énergie que pour la construction – ancienne action du PCET volontaire</b>
Développer les "ressourceries" sur le territoire
Améliorer les filières d'élimination des déchets non recyclables des entreprises du bâtiment ou de la construction
Développer les matières premières recyclables destinées aux entreprises du bâtiment
Limiter le suremballage des produits ménagers
Conseil et accompagnement "ultra personnalisé"/ciblé/exemplaire
<b>Sensibiliser et valoriser les acteurs économiques engagés dans la transition – action n°24</b>
Eviter le gaspillage alimentaire
<b>Favoriser l'économie circulaire avec les acteurs du territoire – action n°22</b>
Comment structurer/étudier le déploiement d'une monnaie locale ?

ACTIONS – AGRICULTURE/SYLVICULTURE
Développer une agriculture alternative
<b>Faire connaître l'agriculture alternative – ancienne action du PCET volontaire</b>
<i>Travailler au développement d'une agriculture alternative favorisant la préservation des sols – action n°19</i>
Développer l'agriculture biologique en Vallée du Loir
Le rôle de la collectivité locale dans le soutien à l'agriculture
<i>Réduire et optimiser les usages urbains et agricoles de la ressource en eau – action n°17</i>
<b>Accompagner les acteurs agricoles dans la réduction de leurs factures énergétiques – action n°18</b>
Favoriser la mutualisation/développement des outils et infrastructures pour certaines activités agricoles
<b>Accompagner les acteurs agricoles dans la réduction des factures énergétiques – action n°7</b>
<i>Mettre en place et animer une charte forestière territoriale – action n°14</i>
<i>Mettre en réseau les acteurs et expérimenter des pratiques agricoles et sylvicoles adaptées au changement climatique - action n°21</i>
Replanter les haies (captage de co2 et ressources en bois énergies)
<i>Accompagner les démarches de plantation et de gestion de l'arbre agricole – action n°15</i>
Instaurer la création de marchés de producteurs locaux/d'AMAP dans chaque village
Créer un label "Pays Vallée du loir" (agriculture durable)
Communiquer/Faire connaître les productions locales
Créer un évènementiel, un fil rouge estival (lié au touriste)
Maintenir l'activité vivrière à proximité des agglomérations

ACTIONS - COLLECTIVITES
<b>La gouvernance adaptée pour pérenniser le Plan Climat (et les futurs plans climats) – action n°1</b>
<i>Favoriser l'information et la concertation continue via l'animation d'un club climat – action n°2</i>
<i>Structurer des réseaux politiques et techniques extra territoriaux afin de favoriser les échanges d'expériences – action n°3</i>
<i>Préserver les espaces naturels agricoles et forestiers grâce à la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale – action n°16</i>
Utilisation de personnes ressources ayant des compétences spécifiques lors d'achats/projets (conseil)
Mutualisation des abonnements eau/électricité
Créer une charte de développement durable à appliquer aux achats des collectivités
<i>Réduire et optimiser les usages urbains et agricoles de la ressource en eau – action n°17</i>
<b>Favoriser les circuits courts de proximité – action n°20</b>
Pratiquer le co-voiturage
Eviter les déplacements
<i>Porter et animer le Plan de Déplacements Durables – action n°25</i>
<i>Développer les équipements nécessaires aux motorisations alternatives durables – action n°26</i>
Renouveler le parc de véhicule vers des véhicules + respectueux de l'environnement
Mise en place de plans de déplacement des entreprises/collectivités
Créer une unité de méthanisation pour utiliser le gaz produit pour le parc de véhicules (Gaz Naturel pour Véhicule)
Améliorer le parc éclairage public
Améliorer l'isolation thermique des bâtiments publics
Réaliser une étude sur les ressources locales mobilisables (énergies)
<b>Mettre en place un conseil en énergie partagé (CEP) à l'échelle du Pays – ancienne action du PCET volontaire</b>
<i>Encourager le choix de l'utilisation et de la mise en œuvre des matériaux biosourcés ou géosourcés en sensibilisant les acheteurs publics, les professionnels du bâtiment et les citoyens – action n°9</i>
Intégrer les principes de bio-climatisme dans les rénovations et constructions neuves